

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



6 février 2018

SESSION ORDINAIRE 2017-2018

**Présentation des politiques genrées menées
par le Gouvernement francophone bruxellois**

RAPPORT

fait au nom du Comité d'avis pour l'Égalité des chances
entre les hommes et les femmes

par Mme Fatoumata SIDIBE

SOMMAIRE

1. Désignation de la rapporteuse	3
2. Présentation de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Budget, de l'Enseignement, du Transport scolaire, de l'Accueil de l'Enfance, du Sport et de la Culture	3
3. Discussion	7
4. Présentation de Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, de l'Action sociale, de la Famille et des Relations internationales	10
5. Discussion	17
6. Présentation de M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle	20
7. Discussion	22
8. Présentation de Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé	25
9. Discussion	28
10. Exposé de M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Cohésion sociale et du Tourisme	30
11. Discussion	33
12. Approbation du rapport	35
13. Annexes	36

Ont participé aux travaux : M. Eric Bott, M. Bea Diallo (président), M. Christos Doulkeridis, Mme Nadia El Yousfi, M. Pierre Kompany, M. Fabian Maingain, M. Alain Maron, Mme Fatoumata Sidibé, Mme Simone Susskind, Mme Viviane Teitelbaum, Mme Fadila Laanan (ministre-présidente), Mme Céline Fremault, M. Didier Gosuin, Mme Cécile Jodogne et M. Rudi Vervoort (ministres).

Mesdames,
Messieurs,

Le Comité d'avis pour l'Égalité des chances entre les hommes et les femmes a entendu, en ses réunions des 2 mai 2017, 11 juillet 2017, 8 décembre 2017 et du 6 février 2018, les membres du Gouvernement francophone bruxellois présenter les politiques genrées qui sont menées par ce dernier.

1. Désignation de la rapporteuse

Mme Fatoumata Sidibé a été désignée en qualité de rapporteuse.

2. Présentation de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Budget, de l'Enseignement, du Transport scolaire, de l'Accueil de l'Enfance, du Sport et de la Culture

Pour **Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Budget, de l'Enseignement, du Transport scolaire, de l'Accueil de l'Enfance, du Sport et de la Culture**, l'égalité entre les femmes et les hommes est une question de droits humains et une condition de justice sociale. Elle est également un préalable indispensable et fondamental de l'égalité, du développement et de la paix. Un nouveau partenariat fondé sur l'égalité entre les femmes et les hommes est la condition d'un développement durable axé sur la population.

Pour ce faire, il faut des outils efficaces et intégrés au plus près du processus décisionnel.

Quels sont les outils mis en place au sein de la Commission communautaire française ?

Tout d'abord, un véritable secteur de lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances a été mis en place au sein des services du Gouvernement francophone bruxellois.

Cette cellule initiée à la fin de la précédente législature, et aujourd'hui effective, dépend du service du Secrétariat général.

Elle regroupe des compétences transversales à l'ensemble des services du Gouvernement. Cette cellule intervient dans toutes les questions relatives à la discrimination et à l'égalité des chances. En matière d'égalité entre femmes et hommes, elle joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre du décret du 21 juin 2013 portant intégration de la dimension de

genre dans les lignes politiques du Gouvernement. Elle organise notamment les formations à l'attention du personnel des services du Collège.

Concernant la dimension de genre ou le *gender mainstreaming*; la société est constituée d'autant de femmes que d'hommes qui, en fonction de leur sexe, sont confrontés à des réalités différentes et qui, par conséquent, ont des besoins divers, dont les responsables politiques et administratifs doivent tenir compte. Force est de constater que les lignes politiques sont souvent « *gender blind* ».

Il convient donc de remarquer que le « genre » a une signification différente de celle de « sexe ».

Alors que le « sexe » s'en réfère aux différences biologiques entre les hommes et les femmes, le « genre » concerne des différences d'ordre social. La féminité, la masculinité et l'ensemble des caractéristiques qui y sont liées ne sont pas des caractères innés, mais bien développés et déterminés par les hommes en général. De plus, ces concepts évoluent avec le temps et peuvent être très différents d'une culture à l'autre.

Le *gender mainstreaming* constitue donc la stratégie axée sur le genre et visant à promouvoir et à réaliser l'égalité des femmes et des hommes, de même qu'à prévenir et à éliminer les inégalités et les discriminations.

Ce concept est apparu pour la première fois dans différents documents internationaux suite à la troisième Conférence mondiale sur les Femmes des Nations Unies qui s'est tenue à Nairobi en 1985. Il fut explicitement validé et approuvé au cours de la quatrième Conférence mondiale sur les Femmes des Nations Unies qui s'est tenue à Pékin en 1995. Il fit l'objet d'une nouvelle résolution de la Commission sur le Statut des Femmes des Nations Unies, dans le cadre du processus d'évaluation de la plateforme de Pékin à l'occasion du dixième anniversaire de la Conférence mondiale sur les Femmes à Pékin.

Dans ce même cadre, il a été demandé aux autorités de prendre en compte les dispositions et les conclusions de cette conférence et de les intégrer dans leurs politiques. Le principe du *gender mainstreaming* est apparu pour la première fois en 1991 dans le programme d'action communautaire de l'Union européenne en matière d'égalité des chances pour les femmes et les hommes. Il a fait l'objet d'une communication de la Commission européenne et d'une recommandation du Conseil de l'Europe.

Le *gender mainstreaming* est, selon la définition du Conseil de l'Europe, « la (ré)organisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise

de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques ».

Il s'agit donc d'une stratégie, dont le but est qu'il soit tenu compte, dans tous les domaines politiques, de la dimension de genre. Le *gender mainstreaming* est essentiel dans l'ensemble du processus de prise de décision, c'est-à-dire tant de la préparation que de l'exécution et de l'évaluation. Les méthodes sont complémentaires et peuvent donc être appliquées en interaction.

La différence entre le *gender mainstreaming* et une politique d'égalité des chances spécifique des actions positives doit être clairement établie.

Comme son nom l'indique, une politique spécifique en matière d'égalité des chances hommes-femmes est une politique appliquée dans un domaine déterminé, dans le but de rectifier des situations dans lesquelles des inégalités entre les femmes et les hommes sont constatées.

Les différences entre le *gender mainstreaming* et une politique spécifique en matière d'égalité des chances sont évidentes. D'une part, il s'agit d'une approche préventive, transversale et systématique en ce qui concerne le *gender mainstreaming*. D'autre part, il s'agit d'une approche curative limitée à un domaine spécifique et basée sur un constat d'inégalité entre hommes et femmes.

Cela nous amène à aborder la question du décret portant intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques du Gouvernement francophone bruxellois.

Le Parlement francophone a en effet adopté le 21 juin 2013 le décret portant intégration de la dimension de genre. Ce décret s'inspire de la loi du 12 janvier 2007 visant au contrôle de l'application des résolutions de la Conférence mondiale sur les Femmes et de l'ordonnance bruxelloise du 29 mars 2012 portant intégration de la dimension de genre.

Ce décret est mis en œuvre au niveau des services du Gouvernement francophone bruxellois, mais aussi au niveau de son organisme d'intérêt public; l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle alias Bruxelles-Formation.

Le décret transpose la directive européenne relative à la mise en œuvre du principe d'égalité des chances et de l'égalité de traitement entre hommes et femmes, en matière d'emploi et de travail.

Le décret vise plusieurs missions :

- 1° la présentation par le Gouvernement des objectifs stratégiques menée en vue de la réalisation de l'égalité des femmes et des hommes

Chaque ministre doit ainsi veiller à la mise en œuvre opérationnelle des objectifs stratégiques fixés. Il devra également veiller à l'intégration de la dimension de genre dans tous les instruments de planification stratégique. À cette fin, il approuve les indicateurs de genre pertinents afin de mesurer le processus d'intégration de la dimension de genre et la réalisation des objectifs stratégiques. Cette mise en œuvre opérationnelle se fait en collaboration avec l'administration et tous les acteurs intervenant dans le processus décisionnel devront intégrer la dimension de genre;

- 2° l'obligation, en matière budgétaire, d'établir une note de genre et d'intégrer la dimension de genre dans l'ensemble du cycle budgétaire

La note de genre a pour vocation d'être annexée à chaque projet de budget général des dépenses. Cette note de genre est une énumération des projets ayant comme objectif spécifique la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes;

- 3° la réalisation d'un rapport d'évaluation de l'impact des projets d'acte législatif ou réglementaire sur la situation respective des femmes et des hommes

Ce rapport d'évaluation de l'impact est aussi appelé « test genre » ou « *gender test* ». Pour ce test, chaque ministre doit s'interroger sur l'impact du projet au niveau de la situation respective des femmes et des hommes, se fixer des objectifs en fonction des constats émis et proposer des indicateurs d'évaluation d'impact;

- 4° l'intégration de la dimension de genre dans les marchés publics;

- 5° l'intégration de la dimension de genre dans l'octroi de subsides

Dans ce cadre, il convient de faire preuve de pédagogie afin de sensibiliser les associations subventionnées à l'intégration de la dimension de genre;

- 6° la ventilation par sexe des statistiques produites, collectées et commandées, ainsi que l'établissement d'indicateurs de genre, si c'est pertinent;

- 7° la production de rapports, de fin de législature

Le Gouvernement transmet au Parlement un rapport de fin de législature sur la politique menée

conformément aux objectifs de la quatrième Conférence mondiale sur les Femmes qui s'est tenue à Pékin en septembre 1995.

Ces rapports intègrent les progrès enregistrés en matière d'intégration de la dimension de genre et la politique spécifique d'égalité entre les femmes et les hommes. Ces rapports visent à informer le Parlement et à permettre le contrôle des obligations découlant du décret;

8° enfin, la création prochaine d'un groupe de coordination aux fins d'assurer la mise en œuvre du décret

Ce groupe de coordination sera composé de représentants de chaque ministre, de représentants des services du Collège et de représentants des organismes d'intérêt public de la Commission communautaire française.

Le *gender budgeting*, ou l'intégration de la dimension de genre dans le processus budgétaire, est une analyse basée sur la perspective de genre dans tous les types de recettes et de dépenses publiques. L'objectif est de donner un aperçu de leurs conséquences directes et indirectes sur les femmes et les hommes. Cela fait partie d'une stratégie plus globale en matière de *gender mainstreaming*, basée sur les aspects suivants :

- 1° la création d'un « test genre » pour chaque objet législatif et réglementaire, pour mesurer l'impact du projet sur la situation respective des femmes et des hommes;
- 2° veiller à ce que l'ensemble des statistiques que le Gouvernement produit, collecte, et commande soient ventilées par sexe et que des indicateurs de genre soient établis;
- 3° dans le cadre des procédures de passation des marchés publics et d'octroi des subsides, veiller à la prise en compte de l'égalité des chances.

Dans la cadre de l'application du décret de 2013, que le Gouvernement se fait fort de concrétiser, l'exécutif valide bel et bien les décisions prises lors des quatre Conférences mondiales sur les Femmes.

Par ailleurs, le Gouvernement s'emploie à suivre et à réaliser les recommandations émises à ces occasions.

Tant les services que le Gouvernement souhaitent contribuer de façon extrêmement positive à la création d'une société plus égalitaire en termes de genre.

La ministre-présidente présente ensuite les actions menées par la cellule « égalité des chances et lutte contre les discriminations » du Service public francophone bruxellois (SPFB).

En préambule, elle tient à remettre en lumière la genèse des multiples actions entreprises :

- En 2013, la collaboration entre l'Institut pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (IEFH) et notre Institution est entérinée par la signature du protocole de collaboration le 11 juillet 2013 et l'adoption d'un programme d'actions pour les années à venir (plans, campagnes de diversité, etc.).

Les missions essentielles de ce protocole sont le traitement des signalements de discrimination, l'échange d'informations entre les parties, l'information juridique (expertise), l'information et la sensibilisation du public, la formation du personnel de la Commission communautaire française, les avis et recommandations et la conduite d'études.

- En 2014, la Commission communautaire française s'est engagée à promouvoir l'égalité et la mixité auprès de ses partenaires et de ses usagers. C'est pourquoi elle a organisé, le 9 octobre 2014, un colloque intitulé « Égalité et mixité – Associations et Commission communautaire française : ensemble, construisons l'égalité ».

L'objectif de cette journée était avant tout de proposer des pistes de travail et de mettre à disposition des outils en matière d'égalité des femmes et des hommes et de mixité en étant conscient des besoins et des contraintes propres au monde associatif.

- En 2015, une campagne de sensibilisation intitulée « Et toi, t'es casé ? » a été menée en collaboration avec l'Institut pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région Wallonne, UNIA et le Délégué aux Droits de l'enfant.

L'objectif était de combattre les préjugés et les stéréotypes en matière d'homosexualité et de transgenderisme. Ce projet a fait l'objet d'un outil pédagogique visant les milieux associatifs, sportifs ainsi que les écoles. Un site internet, ainsi que des spots publicitaires (radio, télévision, affiches et capsules vidéo) complétaient la campagne.

- Les actes du colloque « Égalité et mixité. Associations et Commission communautaire française. Ensemble construisons l'égalité ! » ont été finalisés en collaboration avec l'Institut pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes.

- Un calendrier égalité hommes/femmes est conçu, en collaboration avec l'Institut pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes. Ce calendrier recense toutes les facettes des discriminations sous forme de caricatures et a été distribué au personnel du SPFB et aux associations bruxelloises.
- En 2016, la cellule « Égalité des chances » en collaboration avec UNIA et l'Institut pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes a mis sur pied un questionnaire adressé aux agents et aux associations subventionnées ou agréées par la Commission communautaire française portant sur les « discriminations ».

Les réponses aux questions posées par « Sonecom », l'institution qui a réalisé l'étude, ont permis d'élaborer un rapport. L'objectif du questionnaire est de cibler les différents types de discrimination (dont le sexisme) et de fournir à notre Institution les outils pertinents pour pallier les grandes difficultés dues aux préjugés.

- En 2017, avec la collaboration d'UNIA et de l'Institut pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, la Commission communautaire française s'attelle à la réalisation d'un DVD portant sur les discriminations (dont le sexisme). Ce DVD sera réalisé par le Centre Vidéo de Bruxelles. Il consiste en une rencontre avec des agents discriminés, discriminants (s'ils souhaitent témoigner), des témoins et des experts.

La cellule est en train de mettre au point la manière optimale de diffuser le DVD qui sera terminé fin 2017.

La ministre-présidente évoque ensuite certaines actions entreprises au sein des politiques du Gouvernement en matière de politiques genrées.

En cohésion sociale

Depuis ce dernier quinquennat (2016-2020), les projets soutenus dans le cadre des quinquennats de Cohésion sociale doivent intégrer les différentes mixités : les projets intègrent une ou plusieurs mixités (genrée, culturelle, sociale, d'âge) dont au minimum celle du genre.

La mixité de genre doit impérativement être rencontrée ou à tout le moins recherchée. C'est précisé dans la note au Gouvernement qui fixait les nouvelles priorités pour ce dernier quinquennat. Il s'agit d'un prérequis de mixité pour pouvoir être subventionné en Cohésion sociale.

En éducation permanente

L'asbl Garance, active dans le domaine de la prévention des violences basées sur le genre, est soutenue depuis 2012. L'asbl vise, dans toutes ses activités à accroître la confiance en soi et l'auto-estime des participantes afin qu'elles développent une analyse critique des réalités sociales qui rendent les violences possibles et afin de les rendre capables d'exercer un plus grand contrôle sur leurs propres vies.

La Maison Arc-en-ciel de Bruxelles, qui regroupe une quarantaine d'associations francophones et néerlandophones LGBTQI de la Région de Bruxelles-Capitale travaillant pour la lutte contre les discriminations dans la population générale, organise le « Pride-festival », qui a lieu une à deux semaines avant la « Belgian Pride » et est soutenue chaque année depuis 2013. Cette manifestation a pour vocation de donner de la visibilité aux personnes LGBTQI, mais aussi d'informer le grand public sur la diversité des genres par le biais de la culture, du sport de la famille et d'actions menées dans différents lieux à Bruxelles.

L'asbl Genres Pluriels, qui œuvre au soutien, à la visibilité, à la valorisation, à l'amélioration des droits et à la lutte contre les discriminations qui s'exercent à l'encontre des personnes transgenres ou aux genres fluides (personnes en transition, drag kings, drag queens, butchs, androgynes, queers) et intersexuées, est soutenue chaque année pour ses activités comme par exemple l'organisation du festival « Tous les genres sont dans la culture ».

L'asbl AWSA-Be bénéficie chaque année depuis 2012 d'une subvention qui lui permet de travailler à la fois sur la promotion des droits des femmes et de l'égalité des genres et à la fois sur l'interculturalité et la valorisation de l'image des femmes issues du monde arabe en favorisant la compréhension de leur culture.

Le Forum de Lutte contre la Pauvreté est soutenue chaque année depuis 2014 pour un montant de 7.000 euros dans le cadre de ses activités de lutte contre les nouvelles formes de pauvreté touchant les jeunes, les femmes et les personnes âgées. Ces groupes sociaux présentent en effet des caractéristiques particulières qui les rendent tout particulièrement vulnérables à l'augmentation du risque de pauvreté en Région bruxelloise.

En affaires sociales

Au niveau des violences, le service des affaires sociales participe au Plan d'actions national contre toutes les formes de violence basée sur le genre,

ainsi que le Plan intrafrancophone 2015-2019 de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales.

Une nouvelle ligne budgétaire pour la ligne d'écoute téléphonique violences 0800.300.30 a été créée.

Une Campagnes de sensibilisation contre les violences entre partenaires est menée au travers des actions « No violence 2015 » et « Le journal de Marie » 2016.

Une nouvelle maison d'accueil pour victimes de violence est également en voie de finalisation.

Avant de conclure, Mme Laanan aborde le protocole de collaboration avec Unia. Outre les attaques de la ministre de tutelle qu'elle ne cautionne pas, elle tenait à dire qu'en ce qui concerne la Commission communautaire française, Unia reste un acteur important.

À ce titre, le protocole de collaboration qui lie la Commission communautaire française à Unia, l'ex Centre interfédéral pour l'Égalité des Chances et de Lutte contre le Racisme est reconduit d'année en année. En effet, grâce à ce partenariat, d'autres missions essentielles qui visent toutes les autres formes de discrimination peuvent être menées.

3. Discussion

Mme Simone Susskind (PS) remercie la ministre-présidente pour sa présentation ainsi que le Gouvernement pour l'attention qu'il porte aux politiques sensibles au genre, elle pense notamment à l'engagement de plusieurs femmes dans l'équipe des nettoyeur(se)s de rue de Bruxelles-Propreté.

La députée souhaiterait savoir dans quelle mesure le Gouvernement soutient la campagne « Touche pas à ma pote », concernant le harcèlement de rue.

M. Eric Bott (DéFI) remercie à son tour Mme Laanan et rappelle que l'accord de majorité de la Commission communautaire française avait convenu d'agir transversalement en matière de politique d'égalité femmes-hommes, le Plan *gender mainstreaming* étant le socle de références pour les actions menées.

La présentation de la ministre-présidente permet, selon le député, d'avoir une meilleure vue d'ensemble des actions déjà menées ou qui seront poursuivies dans les prochains mois. Il rappelle à cet égard que le groupe DéFI promeut une égalité hommes-femmes absolue, notamment dans le cadre de la laïcité de l'État.

Ce principe de laïcité de l'État donne force à l'état de droit et permet de protéger le pluralisme démocratique dans le respect de valeurs de base dont fait partie le principe de l'égalité des femmes et des hommes.

Le groupe DéFI est convaincu que la Culture, le Sport et l'Enseignement sont trois vecteurs fondamentaux par lesquels la diffusion de valeurs démocratiques et communes peut se réaliser et se propager.

À cet égard, M. Bott rappelle qu'il soutient le Gouvernement dans sa volonté de mener des politiques transverses concrètes, tant en ce qui concerne l'égalité femmes-hommes que la lutte contre les discriminations et contre les violences.

Pour conclure, M. Bott demande à la ministre-présidente où en sont la rédaction et l'approbation des arrêtés du Gouvernement nécessaires à l'application de « test genre » dans les politiques menées au sein de la Commission communautaire française.

M. Alain Maron (Ecolo) remercie à son tour la ministre-présidente et rappelle que la Commission communautaire française est précurseur en termes d'attention genrée et d'impact genré des politiques menées.

Pour M. Maron, les matières qui relèvent des compétences de la ministre-présidente sont analysées correctement sous l'angle du *gender budgeting* mais il regrette que ce ne soit pas toujours le cas pour les matières relevant des autres ministres.

Il rappelle à ce sujet l'importance que cette analyse soit faite consciencieusement, afin de déterminer si une politique a un impact différent sur les femmes et les hommes et, si c'est le cas, quel type d'impact.

M. Maron évoque ensuite les « tests genre », dont les députés n'ont pas toujours disposé lors de l'examen de textes législatifs. Il demande des précisions quant à la méthodologie suivie pour effectuer ces « tests genre », qui répond (est-ce un prestataire extérieur ?) et comment ?

Il évoque l'exemple du projet de décret réformant les baux au sujet duquel la ministre compétente a répondu que le test concluait à une absence d'impact genré du texte et s'interroge sur cette conclusion.

M. Maron souligne l'importance d'effectuer ce test correctement, spécifiquement concernant les matières personnalisables qui ont un impact directe sur les personnes.

Le député évoque encore le domaine de la Cohésion sociale et de l'accueil des primo-arrivants. Un accord de coopération va être négocié et conclu

entre la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française et la Région flamande afin de mettre en œuvre l'obligation que les personnes primo-arrivantes auront de suivre un parcours d'intégration dès 2018. Il souhaiterait qu'un « test genre » soit effectué pour cet accord de coopération qui aura, obligatoirement, un impact sur les femmes, notamment, en ce qui concerne l'accueil de leurs enfants durant la période pendant laquelle elles devront suivre ce parcours d'intégration.

Toujours concernant la Cohésion sociale, le député évoque le débat suscité par certains projets qui ne visent que les femmes et qui vont à l'encontre de l'obligation de mixité qui est habituellement recherchée. M. Maron rappelle que les projets de cohésion sociale bénéficient majoritairement plus aux hommes ou aux garçons qu'aux femmes et aux filles.

M. Maron souligne à cet égard l'importance de continuer à soutenir des projets qui ne viseraient que les femmes ou les filles. Pour M. Maron, ces projets sont importants pour que celles-ci puissent se renforcer entre elles et s'émanciper, notamment de leur milieu familial.

Mme Nadia El Yousfi (PS) félicite à son tour les initiatives prises par la Gouvernement en matière de politiques de genre et rappelle que celles-ci sont transversales et concernent toutes les compétences du Collège et du Gouvernement régional.

Elle rejoint Mme Susskind au sujet de la question du soutien par le Collège de la campagne « Touche pas à ma pote » et rappelle que différents types de sexismes existent. Elle pense notamment au sexisme de rue, visé par la campagne susmentionnée et au sexisme plus général, qui se développe à plusieurs niveaux.

La députée demande quelles actions sont menées pour lutter contre ce sexisme plus généralisé dès le plus jeune âge.

Mme El Yousfi insiste sur l'importance de développer des sensibilisations et des formations pour lutter contre le sexisme. Elle regrette à ce sujet la décision de la Belgique d'accepter que l'Arabie Saoudite siège à la commission des droits des femmes de l'ONU et souligne l'importance de véhiculer des valeurs d'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour conclure, la députée souhaite connaître les actions qui seraient menées conjointement avec d'autres entités, que ce soit la Fédération Wallonie-Bruxelles en ce qui concerne l'Enseignement ou la Culture ou plus généralement le pouvoir fédéral.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI) rappelle que l'identification et la poursuite de politiques genrées peuvent avoir des effets préventifs et curatifs sur l'ensemble des politiques de la Commission communautaire française.

Elle regrette à ce sujet l'absence d'une vision claire des politiques qui ont déjà été corrigées au niveau du genre.

Concernant la Cohésion sociale, Mme Sidibé rejoint les interrogations de M. Maron notamment au sujet des conséquences que l'obligation de suivre le parcours d'intégration aura sur l'accueil des enfants.

Elle interroge également la ministre-présidente sur les actions spécifiques qui seront développées à destination des femmes primo-arrivantes.

Mme Sidibé rappelle encore l'importance d'appliquer la Convention d'Istanbul, notamment en créant des places d'accueil pour les victimes de violences conjugales. Elle salue les projets qui ont déjà été menés à destination des femmes victimes de mariages forcés et demande si des places d'accueil spécifiques pour ces femmes vont être créées.

Pour conclure, la députée aimerait avoir plus de précisions quant aux politiques genrées qui sont menées dans le domaine du Sport et de la Culture.

M. Pierre Kompany (cdH) demande à la ministre-présidente quels secteurs sont les plus réticents au changement en matière de genre et devraient être le plus sensibilisés à la question.

M. Éric Bott (DéFI) informe les députés qu'au sein de la commune de Woluwé Saint-Lambert, quatre projets de cohésion sociale ont été soutenus, dont trois sont déjà en activités. Le premier concernait le foot, 30 % de filles y participent, le deuxième concerne le basket, 70 % de filles y participent, le troisième concerne l'athlétisme et le tennis et le dernier concerne le quartier Andromède et concerne la création d'une école de devoirs.

Une attention particulière a donc été portée sur la participation des filles à ces projets.

Pour conclure les interventions des députés, **M. Bea Diallo (président)** insiste sur l'importance d'un aménagement de l'espace public adapté aux femmes et aux filles, notamment en ce qui concerne les infrastructures sportives. Il demande à la ministre-présidente si une attention spécifique est portée à ce sujet dans les appels à projets qui sont menés par la Commission communautaire française.

M. Diallo salue également les appels à projets qui ont été lancés en vue d'accompagner et d'encourager les femmes à la pratique sportive. Grâce à ces projets, certaines femmes ont développé le goût du sport et le pratiquent désormais dans des groupes mixtes.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente du Gouvernement francophone bruxellois) remercie les députés de leurs questions et les rejoint sur le constat de transversalité de la politique du genre. Celle-ci touche tous les domaines de compétences, qu'ils relèvent de la Commission communautaire française ou de la Région bruxelloise. Elle rappelle à ce sujet que le Gouvernement régional a souhaité être composé paritaire, notamment pour rappeler à quel point l'égalité entre femmes et hommes était une priorité.

Mme Laanan répond à Mmes Susskind et El Yousfi que le Gouvernement continue à soutenir l'asbl « Touche pas à ma pote », notamment à hauteur de 15.000 euros, pour son projet « *Her street view* (1) » qui dénonce le harcèlement de rue. Ce projet est mené en partenariat avec la Ville de Bruxelles.

À M. Bott, la ministre-présidente répond que les arrêtés d'application du décret de 2013 sont en cours de rédaction au sein de la cellule de l'égalité des chances.

Mme Laanan rappelle que le *gender budgeting* a été initié par son prédécesseur, M. Christos Doukeridis et regrette qu'il ne soit pas toujours simple de le mettre en œuvre. Des changements de mentalités et une réflexion constante sont nécessaires pour que celui-ci soit totalement en application.

Concernant le « test genre », la ministre-présidente précise que celui-ci est effectué au sein des services du Gouvernement et consent que la méthodologie pourrait être adaptée afin de rendre ce test réellement efficace.

Au sujet de la problématique du parcours d'accueil et du fait que les femmes primo-arrivantes seraient les premières victimes de l'obligation de suivre ce parcours et des difficultés rencontrées pour la garde des enfants, Mme Laanan précise que toutes les femmes sont concernées par le manque de places, que ce soit en crèche ou à l'école.

Les femmes sont les premières à devoir supporter la charge des enfants, qu'elles soient primo-arrivantes, au chômage ou autre. Le Gouvernement de la Commission communautaire française met tout en œuvre pour augmenter le nombre de places dans les

milieux d'accueil de la petite enfance, notamment en tenant compte des familles plus défavorisées.

Concernant les débats qui ont eu lieu en Cohésion sociale au sujet de l'interdiction de soutenir des projets qui ne viseraient qu'un seul sexe, la ministre-présidente défend que des associations qui développent des projets pour des publics féminins doivent continuer à être soutenues. Des dérogations sont donc octroyées pour ces dernières.

Ces projets sont parfois la seule occasion, pour certaines femmes, de sortir de leur milieu familial. Il est donc primordial de les soutenir, en vue de leur émancipation.

À Mme El Yousfi, la ministre-présidente répond que des campagnes spécifiques sont menées pour lutter contre le sexisme de rue, que ce soit par la Commission communautaire française, par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou par la Région Wallonne. De manière générale, le sexisme concerne toutes les femmes. Des projets ponctuels sont menés en lien avec d'autres entités, notamment pour soutenir la lutte contre les violences faites aux femmes (au travers de la campagne « Fred et Marie » ou du soutien de la ligne téléphonique).

Mme Laanan partage l'avis de Mme El Yousfi concernant l'attitude incohérente du gouvernement fédéral qui accepte que l'Arabie Saoudite siège à la commission des droits des femmes de l'ONU.

Au sujet de la maison d'accueil des femmes victimes de violences, la ministre-présidente répond à Mme Sidibé que celle-ci est en voie de finalisation.

Mme Laanan rappelle que plusieurs projets sont soutenus en Culture et en Sport, notamment l'appel à projets « Sport au féminin » qui vise à favoriser la pratique du sport par les femmes.

Elle répond également à M. Diallo que, lors de l'installation de dispositifs sportifs urbains, une attention particulière est portée au fait que les femmes doivent également être les bénéficiaires de celles-ci. Aucune démarche n'est nécessaire pour pouvoir pratiquer du sport sur ces installations, elles doivent donc être accessibles et attractives pour tous et toutes.

La ministre-présidente rappelle que, quand elle était ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, elle était très attachée à la dimension de genre au sein des institutions culturelles. Elle soutient à cet égard, dès que c'est possible, des projets qui s'adressent aux femmes ou qui sont développés par des femmes.

(1) <http://herstreetview.com/>

Répondant à M. Kompany, la ministre-présidente regrette que la plupart des secteurs masculins soient récalcitrants au développement d'une politique transversale genrée. Le Gouvernement a donc la mission de veiller au changement des mentalités.

Elle rappelle à ce sujet le projet mené au sein de l'Agence Bruxelles Propreté et qui a visé à l'engagement de femmes comme nettoyeuses de rue. Ce projet a nécessité des moyens budgétaires supplémentaires mais, au final, les résultats sont très positifs et partagés par tous.

M. Alain Maron (Ecolo) rappelle que c'est la Région qui a instauré l'obligation, pour les primo-arrivants de suivre un parcours d'intégration. La Commission communautaire française et la Région doivent donc accorder une attention particulière à l'accueil des enfants dans la négociation du futur accord de coopération.

4. Présentation de Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, de l'Action sociale, de la Famille et des Relations internationales

La thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes tient particulièrement à cœur de la ministre Céline Fremault et elle n'a cessé, depuis le début de son parcours en tant que députée et comme ministre par la suite, d'y accorder une très grande priorité et ce dans le cadre de l'ensemble des compétences qui me sont dévolues.

Via la compétence en Action sociale, la ministre a pu, depuis le début de cette législature, activer des leviers importants dans ce domaine et ce, encore plus spécifiquement dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes, qui demeure à l'échelon communautaire comme national et international, un chantier hélas encore considérable, tant en termes de prévention que de prise en charge des victimes.

Les derniers chiffres disponibles concernant les violences faites aux femmes sont encore plus préoccupants.

D'après une enquête effectuée en 2014 par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, c'est plus d'une femme sur 3 qui a subi, en Belgique, des violences physiques et/ou sexuelles depuis l'âge de 15 ans. Il apparaît que dans la plus grande majorité des cas, les auteurs de ces violences sont des hommes et les victimes, des femmes.

À Bruxelles, 3.669 plaintes pour violences dans le couple (physique, psychologique, sexuelle, écono-

mique) ont été enregistrées en 2015, ce qui correspond à une moyenne de 10 plaintes par jour.

Or, suivant l'Eurobaromètre délivré en juin 2016 par la Commission européenne sur la perception de la violence de genre, 20 % des citoyens belges estiment que les victimes inventent, exagèrent ou provoquent les violences.

Les victimes n'osent, d'une manière générale, pas parler de ce qu'elles vivent. Elles ne portent plainte que dans une minorité de cas.

Par-ailleurs, de nombreuses filles et femmes sont toujours exposées, sur notre territoire bruxellois, aux mariages forcés et aux mutilations génitales féminines.

Une étude récente de l'ICRH ⁽²⁾ (*International Centre for Reproductive Health*) signale que la pratique des mariages forcés n'est pas propre à une communauté, une religion ou une ethnie en particulier mais qu'elle a des conséquences non négligeables telles que des problèmes psychologiques, de la violence, des grossesses chez des adolescentes, une répudiation de la famille, de l'isolement, l'arrêt de la scolarité, des problèmes financiers ou d'intégration, etc.

Pour ce qui est des mutilations génitales féminines (MGF), une étude du SPF Santé Publique ⁽³⁾, parue en 2014, a relevé qu'environ 13.112 femmes excisées et plus de 4.084 fillettes à risque de l'être (soit un total de 17.196 femmes et filles) vivaient sur le territoire belge. Ces chiffres ont plus que doublé depuis 2008.

Paradoxalement, on relève seulement 60 signalements auprès des associations concernées entre 2009 et 2013.

Toutes ces violences témoignent d'une inégalité flagrante entre les femmes et les hommes, contre laquelle il y a lieu de travailler sans relâche.

La Convention d'Istanbul du 11 mai 2011 sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique doit être considérée comme une avancée réelle pour la protection des femmes.

En effet, elle établit aussi directement un lien entre la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes et l'élimination de la violence faite aux femmes.

(2) Étude inédite dont les résultats ont été présentés lors d'une conférence le 24 mars 2015 à l'IEFH (à paraître).

(3) Dubourg et Richard 2014.

La violence à l'égard des femmes y est définie comme « *une violation des droits de l'homme et une forme de discrimination à l'égard des femmes, et désigne tout acte de violence fondés sur le genre qui entraînent, ou sont susceptibles d'entraîner pour les femmes, des dommages ou souffrance de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique, y compris la menace de se livrer à de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée* ».

Pour mémoire, la Convention d'Istanbul a été ratifiée par le parlement francophone bruxellois le 4 avril 2014. ⁽⁴⁾

Cette Convention exige des États signataires qu'ils établissent des politiques globales et coordonnées, incluant toutes les mesures pertinentes pour prévenir et combattre toutes les formes de violences susmentionnées.

La Convention d'Istanbul a, par-ailleurs, pour objectif de renforcer les mécanismes de prévention par la sensibilisation, l'éducation ou encore la formation des professionnels. Elle vise également à améliorer la protection et le soutien aux victimes et à leurs enfants par la diffusion d'informations adéquates, par la mise à disposition de permanences téléphoniques gratuites vingt-quatre heures sur vingt-quatre, ainsi de services de soutien généraux et spécialisés ou encore de permettre l'accès à des refuges en nombres suffisants.

Outre une extension progressive des objectifs des politiques de lutte contre la violence faites aux femmes par l'augmentation des seuils de prévention et de protection, la Convention exige enfin et explicitement, des États signataires, un renforcement des collaborations entre leurs différents niveaux de pouvoirs.

La ministre n'a pas attendu la pleine entrée en vigueur de la Convention d'Istanbul en Belgique, intervenue le 14 mars 2016 par le dépôt via le niveau fédéral de l'instrument de ratification auprès du Conseil de l'Europe, pour mettre en œuvre des politiques intégrées de lutte contre les violences.

C'est, en effet, dès le 2 juillet 2015 qu'elle a fait adopter par le Gouvernement francophone bruxellois, conjointement avec les gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne, un Plan intra-francophone de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales, qui s'inscrit pleinement

dans les perspectives de la Convention d'Istanbul pour la période 2015-2019.

Ce nouveau Plan, très ambitieux, faisait suite à un début de collaboration entamé par ces trois mêmes entités en décembre 2009, mais uniquement sous la forme d'une contribution au Plan d'actions nationales de lutte contre la violence entre les partenaires et certaines formes de violences intrafamiliales de 2010-2014 (PAN).

Le Plan intra-francophones de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales a été élaboré en cohérence non seulement avec le Plan d'Action National pluriannuel de lutte contre les violences basées sur le genre (PAN) mais aussi, cette fois, avec les exigences requises par la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

L'articulation du Plan intra-francophones avec les volets police/justice s'opère tant au travers du Plan d'Actions National 2015-2019 relatif aux violences basées sur le genre qu'au travers de la note-cadre 2015-2018 sur la sécurité intégrale, qui sert notamment de base à l'élaboration du Plan National de Sécurité.

Le Plan intra-francophones 2015-2019 contient un ensemble de 176 mesures réparties par objectif global, spécifique et opérationnel conformément à la structure de la Convention d'Istanbul. Pour chaque mesure, une entité pilote est désignée (Fédération Wallonie-Bruxelles, Région Wallonne ou Commission communautaire française) ainsi que les partenariats à établir pour sa pleine réalisation.

La structure du Plan intra-francophones de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales a également été alignée avec celle du PAN de lutte contre les violences basées sur le genre, qui était alors en voie d'adoption au niveau fédéral. Mes services ont pleinement pris part aux négociations de ce Plan piloté par l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Ils ont dès veillé, dans toute la mesure du possible, à une bonne articulation des mesures envisagées aux différents niveaux de pouvoir.

Les mesures à prendre pour lutter contre les violences faites aux femmes, avec une attention spécifiquement portée, le cas échéant, aux répercussions de ces violences sur les enfants des victimes, ont été réparties suivant 6 grandes thématiques qui ont été appréhendées de manière holistique (c'est-à-dire en couvrant tous les secteurs concernés). Il s'agit :

- des violences entre partenaires, avec une attention spécifique également portée aux répercussions sur les enfants des victimes concernées;

(4) Décret de la Commission communautaire française du 4 avril 2014 portant assentiment à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 7 avril 2011, M.B.

- des mariages forcés;
- des mutilations génitales féminines;
- des violences liées à l'honneur;
- des violences sexuelles, à savoir : le viol, le harcèlement sexuel et la prostitution;
- et, enfin, de la catégorie générale des « violences sexistes et de genre », qui regroupe des mesures transversales visant à lutter contre les stéréotypes sexistes ainsi que les fonctions inégalitaires assignées aux femmes et aux hommes dans la société.

La Commission communautaire française est partie prenante d'une soixantaine des 176 actions qui sont envisagées par le Plan-intra-francophones de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales. La ministre détaillera, en conséquence, le plus « gros » des mesures-phares qu'elle a d'ores et déjà impulsées et mises en œuvre dans ce cadre, ainsi que celles d'entre elles qui sont encore actuellement en voie de réalisation.

En premier lieu, le Plan intra-francophones comprend un volet très important de mesures consacrées à la lutte contre la violence conjugale, compte tenu de l'ampleur de ce fléau sur le terrain et du fait que ce type de violence constitue, d'après les experts dans le domaine, un facteur très important de précarisation des femmes qui en sont les victimes.

Il était donc essentiel d'accorder la plus grande priorité aux nouvelles initiatives les mieux à même de prévenir la survenue de ce type de violence et d'assurer une prise en charge efficiente des victimes ainsi que, dans toute la mesure du possible, le traitement des auteurs. En ce sens, la combinaison des compétences en Action sociale avec celles que Mme Fremault exerce sous ses autres casquettes de ministre du Logement en Région, d'une part et de Membre du Collège réuni chargée du sans-abrisme, d'autre part, lui ont permis d'élaborer un dispositif complet pour lutter contre le phénomène des violences entre partenaires, en amont et en aval.

En amont, la ministre a souhaité maximiser les moyens sur la prévention via la généralisation des animations EVRAS (éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle) dans les écoles bruxelloises. En effet, la Commission communautaire française finance actuellement plus de 8.000 heures dans plus de 180 écoles bruxelloises. Ces animations sont données par les animateurs de centres de planning familial. La cartographie des animations EVRAS démontre, commune par commune, que ces animations s'étendent pour être généralisées. S'agissant des formations EVRAS, le budget pour la période 2017-

2018 a été augmenté : de 300.000 euros en 2013, ce budget est désormais porté à 500.000 euros pour assurer la dispense des formations au sein de toutes les écoles bruxelloises.

L'objectif est de porter à tous les élèves une information pertinente, adaptée aux réalités de l'école et à ses publics, afin qu'ils soient en mesure de trouver, dans, autour ou à l'extérieur de l'établissement scolaire, les personnes-relais ou les institutions qui pourront les accompagner dans leurs recherches et questionnements relatifs à la vie relationnelle, sexuelle et affective, notamment portant sur les relations sexuelles, la contraception, la grossesse ... mais aussi concernant les différentes formes de violences qui peuvent surgir dans les relations affectives ou au sein du cercle familial (MGF, mariages forcés, violences liées au prétendu « honneur » de la famille, etc.).

La ministre a également décidé d'allouer un montant de 15.500 euros à la mise en place d'animations EVRAS dans les écoles spécialisées (handicap).

Elle a, en effet, régulièrement entendu les préoccupations émanant du secteur concernant la question de la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap. Cela concerne tant la personne elle-même, les parents, les éducateurs d'un centre ou d'une entreprise de travail adapté (ETA) que les éducateurs dans les écoles spécialisées. Il est donc important de rendre l'information disponible et accessible afin d'aider toutes les personnes concernées à appréhender cette thématique, sachant au demeurant qu'elle n'est pas exempte des questions relatives au respect de l'autre et à la lutte contre les violences, qui frappent particulièrement les jeunes-femmes porteuses d'un handicap. Les écoles de l'enseignement spécialisé pourront donc utiliser une partie de ce budget pour des cours EVRAS adaptés, conformément à la volonté affichée dans la déclaration de politique générale.

Le respect de l'autre et l'égalité entre les femmes et les hommes sont des valeurs fondamentales qui doivent s'inculquer dès le plus jeune âge.

En partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne, la ministre Fremault a fait élaborer et financé une campagne spécifiquement dédiée à la prévention de la violence dans les relations amoureuses entre les jeunes, le focus ayant été accentué sur les 16-25 ans via les canaux de communication les plus à même de les sensibiliser à cette question : des spots TV et des spots radio illustrant des scènes de la vie quotidienne des jeunes – filles et garçons – exposés à de la violence psychologique de la part de leur partenaire, qui ont été répartis en deux vagues de diffusion sur toutes les chaînes audiovisuelles; des affiches détournant les codes de la publi-

citée en matière de mode et de smartphones; enfin, différents outils web tels qu'une page Facebook et un site Internet comportant des quizz sur la violence, une rubrique « Docteur Love », des témoignages de jeunes ainsi que des informations relatives aux structures et aux mécanismes d'aide aux victimes comme la ligne gratuite 0800.30.030.

Cette campagne, intitulée « NO VIOLENCE – ne laisse personne décider en ton nom » a été lancée au mois de novembre 2015. Elle a connu un succès retentissant. Un bilan effectué au printemps 2016 faisait ainsi état de près de 75.000 visions du spot sur une période de 4 mois.

Cette campagne relative aux violences dans les relations amoureuses entre les jeunes a été complétée l'année suivante par une deuxième sur la violence conjugale, cette fois-ci à destination de tous les publics. Cette nouvelle campagne, intitulée « Le Journal de Marie – rien ne justifie la violence conjugale », quant à elle, a été lancée au mois de novembre 2016.

Le thème de cette campagne fut de renouer avec les précédentes campagnes « *Fred et Marie* » et « *Marie et Fred* » qui avaient reçu, en 2011 et 2012 un accueil très positif de la population et bénéficié d'un écho considérable auprès des acteurs de terrain.

La campagne de 2016 s'attache plus particulièrement au personnage de Marie, à travers son journal intime qui permet de comprendre le statut et le ressenti d'une victime de violences conjugales.

Cette campagne vise, en effet, à mettre en lumière les pensées de la victime, permettant de faire passer ses destinataires du statut de spectateur à l'intime, en suivant pas à pas la victime vers la sortie de son enfer et en expliquant de la sorte qu'il est possible de dire « stop » à la violence conjugale.

La campagne s'est déclinée au travers de spots TV et radio, d'affiches, d'un site Internet reprenant également les précédents spots de 2011 et de 2012, de badges et de cartes de visite renvoyant tous vers la ligne « *Écoute Violences conjugales* ». L'objectif majeur poursuivi par la campagne était de mieux faire connaître du grand public cette ligne d'écoute spécialisée, gratuite et anonyme ainsi que de susciter chez les victimes l'envie de chercher de l'aide et la capacité de faire appel aux ressources existantes pour s'en sortir.

La campagne a fait l'objet de deux premières diffusions, l'une à l'automne 2016 et l'autre au printemps dernier, avec un total de 756 passages à la radio et de 516 passages à la télévision sur toutes les chaînes audiovisuelles.

Le nombre d'appels passés à la ligne « *Écoute violences conjugales* », qui reçoit une moyenne de 3.000 appels par an, a doublé au cours des mois de diffusion de ces campagnes relatives à la violence entre partenaires, démontrant par-là toute leur pertinence et leur efficacité en termes de prévention des violences entre partenaires et d'aide apportée aux victimes.

Il a donc été décidé, en concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne, de consacrer les budgets réservés pour la campagne de 2017 à une promotion plus « permanente » de la campagne grand-public « Le Journal de Marie ».

Un nouveau plan de diffusion de cette campagne a donc été établi sur toute l'année 2017, via une relance périodique des spots à la TV et à la radio, mais aussi sur les écrans de TV des salles d'attente des hôpitaux et de 900 pharmacies francophones. Une insertion sera également réalisée dans le Journal du Médecin pour faire connaître la ligne « *Écoute violences conjugales* » auprès de ces professionnels.

En outre, des bandeaux d'affichage ont été réservés pour être placés pendant 1 mois dans 580 véhicules de la STIB, métros, trams et bus confondus, complémentaires à la pose de 60 affiches dans les valves des arrêts du métro bruxellois pour une durée de 12 mois.

La ministre souhaite apporter quelques précisions concernant le fonctionnement de la ligne « *Écoute violences conjugales* » et des améliorations qui y ont été apportées, sous son impulsion et celle de son collègue Maxime Prévot à la Région wallonne.

Les appels au 0800.30.030 sont pris en charge par des professionnels, psychologues ou autres types d'acteurs de terrain spécialement formés à la violence entre partenaires et aux mécanismes d'accompagnement concret de la victime en fonction de sa situation personnelle, en l'orientant, par exemple, vers les services de secours, vers la police et/ou vers une maison d'accueil spécialisée lorsqu'une mise à l'abri s'avère nécessaire. 25 % des appels pris en charge par la ligne proviennent du territoire bruxellois.

Jusqu'au 8 mars dernier, journée internationale des droits des femmes, la ligne d'écoute ne fonctionnait pas en continu, étant seulement accessible les jours de semaine de 9 h à 19 h.

Auparavant, les personnes formant le 0800/30 030 en dehors des heures de permanence, soit pendant la nuit, les week-ends et les jours fériés, étaient dirigés sur un répondeur renvoyant l'appelant-e vers le site www.ecouteviolencesconjugales.be ou vers la police.

Or, la mise en place de permanences téléphoniques gratuites, accessibles en permanence, pour les victimes de violences conjugales constituait l'une des mesures phares du plan intra-francophone 2015-2019 de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales et ce, conformément aux obligations internationales de la Convention d'Istanbul.

Dans ce cadre, les services se sont attelés à faire établir une convention de collaboration entre les Pôles de ressources spécialisées en violences conjugales et intrafamiliales, gestionnaires de la ligne d'écoute, avec Télé-accueil vers lequel sont à présent relayés les appels passés 0800.30.030 pendant les heures de fermeture, ce qui permet désormais d'assurer une écoute continue. Une formation spécifique des 400 bénévoles de Télé-accueil par les Pôles de ressources spécialisées en violences conjugales et intrafamiliales a été organisée pour leur permettre d'assurer un tel relais. La ministre a personnellement pris en charge, sur ses budgets en Action sociale, le financement des appels ainsi transférés vers Télé-accueil pendant ces nuits, weekend et jours fériés. ⁽⁵⁾

Mme Fremault a également veillé à ce que le site Internet de la Ligne d'écoute soit remanié et actualisé avec les données spécifiques relatives aux autres acteurs de terrain actifs en Région bruxelloise, telles que les coordonnées des maisons d'accueil d'urgence ou de longue durée, spécialisées ou non dans le traitement des violences conjugales et intrafamiliales.

S'agissant plus particulièrement de la prise en charge des victimes, constituant les politiques mises en œuvre « en aval », la ministre rappelle que 15 maisons d'accueil étaient agréées en Commission communautaire française, portant la capacité d'hébergement de personnes en difficulté à 673 places.

Il existait toutefois un manque de places spécifiques pour les victimes de violences conjugales, qui nécessitent un encadrement tout à fait particulier. Une seule structure d'accueil leur était en effet spécifiquement dédiée, ce qui n'était évidemment pas suffisant. Or, l'absence de ressources et la dépendance financière des femmes victimes de violence sont un maillon important dans le maintien du processus, causant des dommages physiques et psychiques importants.

(5) Ce financement est compris dans le nouveau subside structurel de 35.000 euros octroyé, en deux volets, à l'antenne bruxelloise de Praxis, en sa qualité de membre du Pôle de ressources spécialisées en violence conjugale et intrafamiliale. Le 1^{er} volet (25.000 euros) sert à financer l'augmentation du service assuré par la Ligne d'écoute en faveur des appelants bruxellois et à financer la redirection de tous les appels (wallons et bruxellois) vers le 107 pendant la nuit et le weekend (coût annuel estimé : 8.000 euros). Le second volet (10.000 euros) sert à financer le nouveau partenariat mis en place à Bruxelles sur la base du modèle « Pôle de ressources » wallon (voir infra.).

Elle a donc créé et financé une nouvelle maison d'accueil agréée spécialisée dans l'hébergement et la prise en charge des victimes de violences conjugales ou intrafamiliales, telles que des mariages forcés. Cette nouvelle maison d'accueil, qui s'appelle « La Parenthèse », comprend 25 places d'accueil et dispose d'une adresse secrète pour mieux assurer la sécurité des victimes. Elle a été ouverte au mois de décembre 2016.

En outre, la ministre a programmé l'ouverture d'une deuxième nouvelle maison d'accueil spécifiquement consacrée aux femmes seules avec enfants (ou hommes seuls avec enfants), qui ouvrira ses portes en 2018. L'opérateur chargé de la gestion de cette deuxième nouvelle maison d'accueil a été sélectionné.

Mme Fremault a, par ailleurs, fait modifier, sous ses compétences de ministre du Logement en Région bruxelloise, les règles d'attribution des logements sociaux, qui prévoient désormais un quota de logements sociaux pour les victimes de violences conjugales ou intrafamiliales.

Il s'agit d'un quota minimum de 3 %, calculé sur le nombre des nouvelles attributions effectuées par la Société immobilière de Service public (SISP) au cours de l'année précédente. La mise en place de ce quota et l'attribution des logements aux victimes sont effectués au travers de partenariats obligatoirement conclus entre les maisons d'accueil et les SISP.

Un tel dispositif s'avérait nécessaire afin de soulager les maisons d'accueil, qui se voyaient de plus en plus contraintes de pratiquer de l'hébergement de longue durée au détriment de l'accueil de nouvelles victimes.

La ministre a également pris la décision de financer, à compter de cette année 2017, un partenariat entre les associations spécialisées dans l'accueil des victimes de violences conjugales et l'asbl Praxis, qui s'occupe du traitement des auteurs de ces violences, sur la base du modèle mis en œuvre par les « Pôles de ressources » et qui a déjà fait ses preuves depuis plus de d'une décennie en Région wallonne.

L'objectif de ce partenariat est, d'une part, d'assurer une meilleure circulation d'informations entre tous ces différents acteurs de terrain et, d'autre part, d'offrir une formation continue de l'ensemble du secteur à une meilleure prise en charge des personnes confrontées à des violences conjugales en appliquant le modèle du « processus de domination conjugale », qui a fait ses preuves depuis plusieurs décennies au Québec.

Ce modèle québécois est d'ailleurs également utilisé par l'asbl Praxis, qui est spécialisée dans la prise en charge et le traitement des auteurs de violences conjugales.

À ce jour, Praxis est composée d'une vingtaine d'intervenants qui sont des psychologues, des criminologues, des assistants en psychologie. L'association intervient sur l'ensemble des arrondissements judiciaires francophones par l'intermédiaire de trois bureaux, dont l'un est situé à Bruxelles. Conformément au Plan intra-francophone, Praxis bénéficie d'un subside facultatif annuel de 30.000 euros.

S'agissant de la prise en charge des enfants exposés aux violences conjugales, qui constitue également l'une des mesures importantes visées par le Plan intra-francophones de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales, un colloque organisé par l'AMA le 22 novembre 2016 a été subsidié où cette thématique a fait l'objet d'un traitement spécifique.

Ce colloque – qui a rassemblé plus de 200 personnes, pour la plupart des travailleurs sociaux issus du secteur de l'accueil ou des services d'aide ambulatoires – a notamment mis l'accent sur la nature des locaux qui peuvent être installés pour accueillir les enfants, ainsi que sur les types d'accueil et de traitement à même de générer de la confiance, de la réouverture au monde extérieur et de la résilience chez ces enfants.

Il est enfin prévu, à terme, que la formation continue des psychologues actifs dans les centres de planning familial et les centres de santé mentale sur la prise en charge des enfants exposés à des violences conjugales soit aussi effectuée par les partenaires de la collaboration nouvellement entamée au cours de cette année sur la base du modèle des Pôles de ressources spécialisées en violence conjugale et intrafamiliale.

Enfin, d'autres mesures du Plan intra-francophones, également relatives à la thématique de la lutte contre la violence entre partenaires, ont également été déjà implémentées ou sont encore en voie d'implémentation.

Ainsi, les services en Action sociale de la Commission communautaire française sont désormais pleinement associés à la Plateforme bruxelloise de lutte contre les violences qui est pilotée en Région.

La récolte et l'harmonisation des données statistiques, de même que l'enregistrement des motifs d'hébergement par les maisons d'accueil, ont fait l'objet de plusieurs réunions avec les fédérations des maisons d'accueil de Bruxelles comme de Wallonie.

Cette mesure réclame diverses adaptations, actuellement en cours.

En tout premier lieu, ces données doivent être combinées avec d'autres obligations de récolte de données statistiques au niveau international par le GREVIO, qui est l'organe indépendant spécialisé chargé par l'ensemble des États signataires de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul de prévention et de lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique, ainsi que de la CEDAW (c'est-à-dire la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes du 18 décembre 1979 de l'Assemblée générale de l'ONU).

Il doit également, en second lieu, être tenu compte de la pertinence et de la faisabilité de la récolte du type de données à enregistrer pour les travailleurs de terrain. La solution qui a été dégagée à cet effet est de récolter le motif principal déclaré par la victime et de le classer dans les sous-catégories suivantes :

- violence entre partenaire, avec comme sous-critères cumulatifs : violence physique, violence économique, violence sexuelle, psychologique;
- violences familiales;
- autres formes de violence, à préciser.

La base de données AMASTAT existante pour les maisons d'accueil agréées en Commission communautaire française est déjà en cours d'adaptation sur la base de cette nouvelle définition d'indicateurs.

La thématique des mariages forcés et des violences liées à l'honneur fait également l'objet d'une série de mesures prévues par le Plan intra francophones de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales.

Cette thématique réclame d'autant l'attention qu'elle est souvent, dans les faits, interconnectée avec des violences conjugales subies ou à venir dans la trajectoire de la victime : en effet, une partie non-négligeable des victimes de violences conjugales ont d'abord enduré un mariage forcé préalable et c'est au moment où les coups apparaissent que certaines d'entre elles trouvent le courage d'essayer d'échapper à leur pénible situation.

Dans ce domaine, la ministre finance le réseau « Mariage et Migrations », qui est un réseau de réflexion et d'action regroupant une quinzaine d'associations aux profils aussi riches que variés afin de lutter contre toutes les formes de mariages – forcés, précoces, arrangés, coutumiers, thérapeutiques – pouvant priver des femmes – en majorité, mais aussi

des hommes – d'une liberté essentielle : celle de choisir leur partenaire de vie.

S'inscrivant dans une approche résolument multidisciplinaire, le Réseau Mariage et Migration, au sein duquel ces associations se sont mobilisées pour mutualiser leurs forces et leurs expériences, conduit une réflexion qui ouvre à des clés de lecture interculturelle et de genre pour amener à une compréhension contextualisée et nuancée de la réalité et à l'élaboration de pistes d'action concrètes.

Le réseau mariage et migration a vu son agrément Commission communautaire française renouvelé pour trois ans en 2016. Il est subsidié à hauteur d'un montant de 32.000 euros par an.

Par ailleurs, un groupe de travail a été récemment mis sur pied par le Comité de pilotage du Plan intra-francophones, rassemblant les représentants des cabinets impliqués, ceux des administrations concernés, les associations regroupées au sein du Réseau Mariage et Migration ainsi que les nombreux partenaires et acteurs de terrain qu'implique une prise en charge globale de cette thématique.

Ce groupe de travail s'est réuni le 2 février 2016 et le 2 février 2017. La prochaine réunion est fixée le 22 août prochain. Il a pour objet d'évaluer la mise en œuvre des mesures suivantes et la répartition des moyens à y affecter entre les différentes entités :

- une relance de la campagne « Envie d'aimer », qui dirige les victimes concernées vers la ligne téléphonique du réseau « Mariage et Migration » et ce, via un financement conjoint avec la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- la mise en œuvre d'un protocole d'intervention entre les acteurs de terrain visant à renforcer l'accueil et la prise en charge des victimes de mariages forcés et de violences liées à l'honneur; outre la Commission communautaire française, le secteur de l'Aide à la jeunesse, qui dépend de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sera aussi amené à collaborer à l'établissement de ce protocole;
- la méthodologie de récolte des données de recensement des cas de mariages forcés tentés ou conclus, qui dépend aussi de la collaboration du secteur de l'Aide à la jeunesse.

En matière de lutte contre les mutilations génitales féminines, un pas important a été réalisé avec la création, en partenariat avec Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé, d'un réseau « social-santé » agréé pour une durée de 3 années, comme le permet désormais le nouveau Titre V du décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les

domaines de l'Action sociale, de la Famille et de la Santé.

Ce réseau, piloté par l'association Intact en partenariat avec Le GAMS, a pour objectif de financer, sur le territoire bruxellois, une collaboration concertée et pluridisciplinaire approfondie, comme l'exige la Convention d'Istanbul afin de mieux prévenir les mutilations génitales qui peuvent être infligées aux fillettes et les femmes, ainsi que permettre une prise en charge adéquate des victimes en aval.

Les subsides annuels respectivement alloués par la ministre Fremault et par sa collègue Cécile Jodogne au GAMS et à Intact, qui constituent toutes deux des centres d'expertise éminemment reconnus dans le domaine, sont de 15.000 euros, soit au total 30.000 euros par année. Ce qui porte, sur une durée de 3 années, le montant des subsides structurels ainsi alloués à une somme totale de 90.000 euros pour les activités du réseau créé entre elles.

Ces associations étaient en effet confrontées, jusqu'à présent, à des déficits structurels.

La ministre précise que ces nouveaux subsides, octroyés pour la mise en réseau des associations concernées, sont complémentaires à ceux déjà versés de manière plus ponctuelle, tels qu'un subside annuel de 16.000 euros octroyé à Intact et un subside annuel de 5.000 euros versé au GAMS.

Ces subsides ont, notamment, servi à faciliter la distribution du kit de prévention des mutilations génitales féminines auprès des différents centres de planning familial.

Intact et le GAMS se sont, en outre, associées pour élaborer et présenter, en 2016, un « Guide de bonnes pratiques relatif à la prévention des mutilations génitales féminines » ayant pour objet de sensibiliser et d'associer, autour d'un arbre décisionnel, tous les acteurs de terrain qui, d'une manière ou d'une autre par leur pratique, peuvent être confrontés à ce phénomène.

L'objectif du guide, dont les associations concernées veillent à une diffusion la plus large possible, est d'assurer une transversalité maximale des informations à échanger entre les institutions concernées et une prise en charge de chacune des situations individuelles, ce qui est le seul moyen de permettre une ligne de protection à long terme pour l'enfant concerné.

La formation et la coordination entre tous ces acteurs de terrain – depuis les associations chargées de la défense des femmes jusqu'aux services chargés de l'accueil et de l'accompagnement des migrants,

des services d'aide à la jeunesse, des professionnels de la santé aux instances de la police et de la magistrature – sont en effet primordiales et indispensables pour permettre la diminution et, dans toute la mesure du possible, l'éradication de cette très grave forme de violence que constitue l'excision.

Enfin, la thématique de l'égalité hommes/femmes et la problématique des mutilations génitales féminines ont été dûment intégrées dans le parcours d'intégration des primo-arrivants, comme le prévoit le Plan intra-francophones.

En matière de violences sexuelles – en ce compris la prostitution qui est désormais considérée comme une violence faite aux femmes par le Plan intra-francophones de lutte contre les violences sexistes, la ministre continue à subsidier diverses associations traditionnellement actives sur ce terrain, telles qu'Es-pace P, Entre-2 et Alias.

Il faut surtout souligner l'excellent travail réalisé par l'association Pag-Asa, qui est un acteur incontournable en matière d'accueil et d'accompagnement des victimes de la traite des êtres humains. Suivant les derniers chiffres disponibles (rapport d'activités de 2015), Pag-Asa a accueilli, en 2014, 30 nouvelles femmes victimes de la traite, dont 20 qui furent victimes d'exploitation sexuelle.

Enfin, Mme Fremault soutient également l'association ISALA, qui dispose d'une expérience pointue et très spécifique au niveau de l'accompagnement abolitionniste des personnes prostituées sur le terrain. Constituée de personnes pour la plupart bénévoles, l'association ISALA – qui offre ses services aussi bien les soirs qu'en journée – propose une prise en charge psycho-médicale-sociale adaptée à chaque situation individuelle, tout en proposant d'orienter la personne prostituée, au fur et à mesure de ses possibilités et de son évolution, sur une trajectoire de sortie pérenne du système prostitutionnel. Cette association bénéficiera ainsi, en 2017, d'un subside ponctuel de 10.000 euros.

Au chapitre des Relations internationales, une attention particulière est mise dans les projets soutenant, en objectif prioritaire ou secondaire, l'égalité entre les femmes et les hommes.

Plus spécifiquement, certains projets de coopération internationale concernent directement les droits des femmes. Ainsi :

- au Sénégal, nous soutenons le GAMS, qui mène depuis bientôt deux ans un projet de prévention mené par des femmes concernant l'excision. Ce projet, basé à Velingara, est mené de front avec la diaspora sénégalaise présente à Bruxelles;

- au Congo, nous soutenons depuis 2014 une maternité qui a été créée dans le quartier de Selembao (à Kinshasa). Il s'agit du seul endroit de cette zone défavorisée de la capitale où les femmes peuvent accoucher dans des conditions décentes. Par ailleurs, toujours en République démocratique du Congo, un projet de formation professionnelle et de développement de micro-entreprises à destination des femmes du Sud-Kivu, a été lancé et est en court de démarrage. Ce projet, qui est mené avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne dans le cadre de Wallonie-Bruxelles International, a pour objectif de préparer l'avenir professionnel des femmes sortant de cliniques comme celle du docteur Mukwege;

- en Syrie, la Commission communautaire française appuie financièrement, depuis l'année dernière, la création de programmes éducatifs dans le Gouvernorat d'Al-Hassaké, situé en territoire kurde et lancés à l'initiative de femmes syriaques;

- en Roumanie, un projet de prévention de la prostitution à destination des jeunes filles de Bucarest est en cours de préparation avec la Fondation Samilia, des opérateurs locaux roumains et la Mairie de Bucarest.

Enfin, l'année dernière, un grand colloque sur l'égalité hommes-femmes a été organisé à l'initiative de Mme Fremault, avec le soutien de la ministre-présidente Laanan, à Paris. Pendant deux jours, des rencontres et échanges ont eu lieu entre les opérateurs bruxellois et parisiens sur la thématique générale de la place des femmes dans l'espace urbain.

5. Discussion

M. Éric Bott (DéFI) remercie la ministre pour sa présentation et demande plus de précisions quant au mécanisme qui a été mis en œuvre au sein des Sociétés immobilières de service public (SISP) afin de favoriser l'octroi d'un logement social pour des femmes victimes de violences conjugales.

Le député aimerait également connaître les raisons pour lesquelles les campagnes de sensibilisations ne sont pas diffusées dans des cinémas bruxellois.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) remercie la ministre pour son exposé et pour ses actions féministes en général. La députée rappelle que les budgets consacrés aux animations EVRAS ont augmenté de 300.000 euros à 500.000 euros. Elle souhaite néanmoins savoir si ces animations sont généralisées dans toutes les écoles bruxelloises et, si ce n'est pas le cas, ce qu'il en est des écoles qui ne proposent pas ces animations ?

Mme Teitelbaum souhaiterait également connaître les critères de choix des personnes qui animent ces activités EVRAS, quelles formations ont-elles suivies et sont-elles évaluées, notamment qualitativement ?

Concernant le suivi des victimes, la députée aimerait savoir ce qui a été mis en place, notamment par rapport au suivi des violences intrafamiliales ou de l'excision. Spécifiquement à l'excision, Mme Teitelbaum demande si un recul de la pratique a été constaté en Région bruxelloise.

Elle demande également quelles actions sont menées par la Commission communautaire française en termes d'accompagnement des personnes prostituées.

Pour conclure, Mme Teitelbaum revient sur une campagne financée par la Commission communautaire française pour les aidants sexuels et qui consistait à distribuer des bonbons en forme de sexes féminins et masculins. Cette campagne avait pour but de sensibiliser les personnes porteuses de handicap à la sexualité. Cette campagne a choqué la députée et elle demande plus de précisions sur le sujet à la ministre qui s'étonne de cette information et qui va demander plus de renseignements.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo) remercie à son tour la ministre et rappelle que le sujet est transversal et important. Il regrette à ce sujet l'attitude du ministre-président régional qui a répondu avec mépris et suffisance à la question de savoir si une lecture de genre avait été effectuée dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan Régional de développement durable (PRDD).

Le député insiste sur l'importance et la nécessité d'effectuer une lecture de genre le plus en amont possible dans chaque dossier.

Le député salue par ailleurs le soutien de la ministre à certains acteurs intermédiaires dont le secteur associatif fait partie. Pour de nombreux enjeux, un travail concret peut être effectué par ces associations et leur expérience doit être utilisée et doit servir à l'élaboration de nouvelles politiques.

Concernant le logement social, le député rappelle qu'une allocation relogement avait été mise en place sous la précédente législature et demande ce qu'il en est de celle-ci.

M. Doulkeridis rappelle la nécessité d'une lecture genrée des budgets et regrette que celle-ci ne soit pas systématique. Visiblement, le personnel de l'administration affecté à ces questions peine à recevoir les moyens pour effectuer un travail adéquat.

Le député demande si l'administration suit des formations au *gender budgetting*. Il rappelle encore l'importance d'une lecture genrée, notamment des budgets, en amont de toute réflexion.

Pour conclure, M. Doulkeridis rejoint les remarques de Mme Teitelbaum sur les animations EVRAS. L'enjeu de ces dispositifs est, également, de travailler dans certains milieux moins favorisés et où ces animations ne sont pas forcément accueillies positivement. Le député souhaite que la ministre détaille les mesures prises pour pouvoir faire face à ces publics.

M. Pierre Kompany (cdH) remercie également la ministre Fremault et la félicite pour son attachement au respect et à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.

Il rejoint M. Doulkeridis concernant l'importance des subsides accordés aux associations de terrain. Il salue également la volonté de la ministre d'amener dans les écoles certaines formations concernant les violences familiales.

La mise en place d'un outil de récoltes d'informations statistiques sur le sujet des violences faites aux femmes devient réalisable grâce, notamment, à ces associations. Plus les statistiques seront précises, mieux les actions pourront être développées dans un souci d'efficacité.

Pour le député, la prise en charge d'enfants exposés à la violence nécessite un examen particulier.

M. Kompany salue encore les actions menées par la ministre afin d'aider les femmes exploitées sexuellement.

Il revient ensuite sur le problème des mutilations génitales féminines (MGF) et demande à la ministre ce qui est mis en place pour endiguer, et éradiquer ce fléau, en plus des campagnes de sensibilisation que Mme Fremault a mentionnées.

Pour conclure, M. Kompany plaide pour que l'accueil téléphonique destiné aux appels de femmes victimes de violences soit encore renforcé et salue le fait que les personnes qui y répondent soient formés spécifiquement au sujet.

Mme Nadia El Yousfi (PS) constate que la thématique est plutôt consensuelle et rejoint au-delà des clivages politiques. Elle salue le travail de la ministre et ses avancées en la matière, malgré la limitation des moyens budgétaires.

La députée salue également le travail de partenariat qui est effectué entre les différentes entités francophones.

Mme El Yousfi salue l'instauration des 3 % d'attribution de logements sociaux à des femmes victimes de violences. Cette mesure va, notamment, permettre d'éviter l'hébergement de longue durée dans les centres d'accueil. La députée demande par ailleurs des précisions quant à la mise en œuvre de la mesure, quant aux liens avec les différentes aides déjà existantes et quant au soutien des associations actives.

Concernant l'augmentation des statistiques, Mme El Yousfi demande si cette augmentation est due à une augmentation de la violence ou à une augmentation des plaintes.

La députée conclut en demandant si la ministre dispose d'un retour régulier des associations actives dans la sensibilisation contre l'excision et les mariages forcés, notamment concernant les statistiques et la sensibilisation du milieu médical.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI) demande si la Fondation Roi Baudouin a réédité sa brochure sur les mariages forcés.

La députée demande si une attention particulière est portée aux femmes migrantes et aux violences dont elles sont victimes. Elle rappelle à cet égard l'existence du réseau Espère (Épouses sans papier, en résistance) et les revendications qui sont portées par ce réseau.

Mme Sidibé rappelle la mise en place d'un suivi post-hébergement au niveau des maisons d'accueil et demande des précisions, entre autres statistiques, quant à celui-ci.

La députée souhaiterait également plus de détails quant aux formations des différents intervenants dans le domaine des violences. Elle rappelle que l'excision est intégrée dans le parcours d'intégration et demande si une formation aux droits des femmes ne pourrait pas également être développée au sein de ce parcours.

Toujours au sujet de l'excision, Mme Sidibé demande comment toucher les publics qui ne sont pas sensibilisés par les actions du GAMS.

Pour conclure, Mme Sidibé rappelle la résolution qui avait été votée par le Parlement francophone bruxellois pour venir en soutien à la communauté burundaise et demande si la ministre subventionne des associations de femmes actives au Burundi.

À la dernière question de Mme Sidibé, **Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, de l'Action sociale, de la Famille et des Relations internationales**, ré-

pond que le Burundi n'est pas un pays partenaire de la Commission communautaire française.

Concernant les conventions conclues entre les Sociétés Immobilières de Service public (SISP) et les maisons d'accueil, la ministre a souhaité favoriser les contacts entre ces deux types d'acteur et a organisé une rencontre en septembre 2015 afin qu'un contact se crée.

Un premier travail a été effectué sur les conventions obligatoires, laissant un choix de partenaires libre par rapport aux maisons d'accueil ou autres. Un colloque a été organisé en septembre 2016 à destination des professionnels des SISP et des maisons d'accueil afin, notamment, de déterminer le fonctionnement du futur partenariat.

Plus de cent places ont été réservées en exécution de ce nouveau dispositif, en un an. Ce constat est plutôt positif et libère des places dans les maisons d'accueil. Les maisons d'accueil ou les abris secrets utilisent ce dispositif afin de proposer une perspective de sortie aux femmes qui font appel à eux.

Une évaluation de ce mécanisme est en cours et devrait être connue pour la fin de l'année 2017.

La ministre rappelle que la Commission communautaire française finance le post-hébergement des maisons d'accueil, ce qui permet à chacune de ces maisons d'accueil d'avoir un financement complémentaire, correspondant à un mi-temps, à consacrer au suivi de chacune de ces femmes.

Mme Fremault regrette néanmoins que ces financements ne soient pas suffisants pour répondre à toutes les situations.

À la question de M. Bott de savoir pourquoi les campagnes de sensibilisation ne sont pas diffusées par les cinémas bruxellois, la ministre répond qu'une telle diffusion est trop chère et ne touche qu'un public restreint, au contraire des campagnes diffusées en radio ou en télévision.

Au sujet de la généralisation des animations EVRAS, Mme Fremault précise à Mme Teitelbaum qu'une méthodologie a été mise en place sur base de la cartographie qui avait été établie par la fédération des centres de planning familial et qui a permis de disposer d'un premier état des lieux.

De celui-ci, une évaluation a été effectuée afin de combler les lacunes qui existaient et d'augmenter l'efficacité des dispositifs existants. Des actions particulières sont également menées, notamment en partenariat avec l'asbl « Touche pas à ma pote ».

Une évaluation est effectuée de manière perpétuelle, par le cabinet, l'administration et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les écoles choisissent l'association qui effectuera ces animations en leur sein. La ministre rappelle cependant qu'elle est favorable à la mise en place d'un label sur l'EVRAS afin de déterminer un socle commun sur le sujet.

Concernant un éventuel retour sur l'évaluation d'une introduction de la notion des violences dans l'EVRAS, une évaluation doit être effectuée mais la ministre rappelle que cette notion de violences a été introduite dans les cours EVRAS en 2016. Il est donc trop tôt pour qu'une évaluation soit effectuée.

Au sujet du suivi des victimes d'excision, les associations de terrain travaillent sur l'aide psychologique, la prise en charge médicale avec réparation des organes si la victime le souhaite. 20 % des cas sont concernés.

De nombreux acteurs accompagnent les personnes prostituées, notamment ISALA qui dispose d'une permanence qui s'occupe d'aide psychosociale, au-delà des aspects traités par les autres associations comme la santé ou la toxicomanie.

Mme Fremault rejoint la mise en avant du secteur associatif faite par M. Doukeridis. Elle rappelle qu'il existe une interaction permanente et perpétuelle entre les associations et le cabinet de la ministre. Elle essaie de favoriser et d'encourager le plus possible le travail de réflexion et la proactivité du secteur.

Concernant la lecture genrée des budgets, la ministre regrette qu'aucune systématique n'existe. Le test genre doit effectivement être opéré pour chaque projet déposé par le Gouvernement mais celui-ci est élaboré de manière trop variable d'un ministre à l'autre et dépend souvent des convictions de chaque ministre en matière de genre.

Un guide pratique de lutte contre les mutilations génitales féminines (MGF) a été publié en 2016 par les asbl Intact et GAMS et qui permet de poser le problème plus transversalement en proposant un « arbre décisionnel ». Ce guide est destiné à tous les acteurs de terrain comme l'ONE, les PMS, la travel clinic, les professionnels de l'aide à la jeunesse, etc. Les professionnels disposent ainsi d'indicateurs adaptés au risque et peuvent prendre des décisions adéquates.

La ministre attend un peu avant d'évaluer si ce guide a eu un impact sur la pratique de l'excision sur les jeunes filles en Belgique.

Répondant à Mme El Yousfi, la ministre constate qu'il y a une recrudescence des violences envers les femmes couplée à une augmentation de plaintes. En effet, plus de femmes considèrent, aujourd'hui, qu'elles doivent dénoncer les violences dont elles sont victimes. Nombreuses de ces femmes sont, en plus, précarisées, ce qui rend leur décision lourde de conséquences. Un suivi adapté doit donc leur être proposé et de nouvelles places en maisons d'accueil doivent être créées.

À Mme Sidibé, la ministre répond qu'une nouvelle campagne de sensibilisation contre les mariages forcés devrait être lancée en 2018.

Concernant l'association Espère et les revendications qu'elle porte, la ministre a demandé la constitution d'un groupe de travail avec le pouvoir fédéral et l'Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes il a plusieurs années et cette demande est restée sans suite.

Pour conclure, Mme Fremault répond que les formations des professionnels sur la violence conjugale sont effectuées au travers du nouveau pôle-ressource. Le modèle de processus de domination conjugale est fort utilisé dans ces formations et l'asbl Praxis est partie prenante aux travaux qui sont menés depuis deux ans.

M. Christos Doukeridis (Ecolo) remercie la ministre pour ses réponses insiste sur le fait que, en ce qui concerne la lecture genrée des budgets, l'objectivation est primordiale. Qu'un budget soit consacré aux femmes ou aux hommes ne pose pas, en soi, de problème, tant que ce budget est objectivé.

6. Présentation de M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle

M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle, constate que les chiffres démontrent que la formation professionnelle augmente considérablement les chances de trouver un emploi.

L'emploi est l'un des premiers vecteurs d'émancipation sociale, en particulier pour les femmes. Garantir l'égalité d'accès à la formation professionnelle des femmes et des hommes est donc un enjeu essentiel.

L'objectif du ministre, poursuivi depuis le début de la législature, est de dépasser les bonnes intentions et travailler à différentes pistes d'actions, quel que soit le niveau de pouvoir; en Région au travers des mesures

du « Small Business Act » (SBA), et en Commission communautaire française via le Plan Formation 2020.

Le rapport *ex ante* « État des lieux du marché de l'emploi et de la formation professionnelle en Région bruxelloise » produit en avril 2017 conjointement par Bruxelles Formation et Actiris dans le cadre de l'élaboration de leurs contrats de gestion, pose un constat clair.

À Bruxelles en 2016, le taux d'activité est plus élevé chez les hommes (73,1 %) que chez les femmes (59,9 %). Les femmes connaissent dès lors un risque plus important de précarité.

Par ailleurs, la progression de la participation des femmes au marché de l'emploi s'avère relativement lente : le taux d'activité féminin a progressé de 56,9 % à 59,9 % en 10 ans.

Le taux d'emploi des femmes en Région bruxelloise s'élève en 2016 à 50 % contre 60 % pour les hommes. La situation s'est légèrement améliorée ces dernières années (+ 3,4 % en 10 ans pour les femmes et une stabilisation pour les hommes).

Lorsqu'on analyse plus finement ces chiffres, on s'aperçoit que cette évolution favorable est à mettre en perspective du niveau de scolarité des femmes.

Ainsi, le taux d'emploi et le taux d'activité des femmes faiblement qualifiées à Bruxelles n'a pas bougé en 10 ans (25 % et 32 %) et a même légèrement diminué. Ils ont augmenté d'un point pour les femmes moyennement qualifiées. En revanche, pour les femmes hautement qualifiées, le taux d'emploi et le taux d'activité a augmenté de 4 % (contre 1 % pour les hommes).

Un autre critère que celui du niveau de qualification est également à prendre en compte, le taux d'emploi des femmes d'origine étrangère extra-européenne, particulièrement faible (34,4 % contre 70,9 % pour les femmes d'origine belge).

Le rapport *ex ante* cité plus haut identifie différents groupes à risque sur l'axe du genre :

1. les femmes (et les familles monoparentales) avec de jeunes enfants et
2. les femmes rentrantes (éloignées du marché de l'emploi pendant de longues années pour des raisons familiales).

Cette analyse portée sur la question de l'emploi est évidemment transposable à celle de l'accès à la formation professionnelle.

Au sein des publics féminins en Formation professionnelle, on trouve 68,9 % de femmes dans le public en alphabétisation. L'alphabétisation est souvent la première étape d'un parcours de formation professionnelle.

Dans les Organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP) on trouve également majoritairement des femmes stagiaires (55,5 %), d'un faible niveau de qualification ou dont la qualification n'est pas reconnue pour 84,0 %, chômeurs de très longue durée (60,8 %) et de nationalité étrangère (52,9 %).

Les femmes sont également majoritaires dans les Écoles de Promotion sociale (72,1 %).

Les femmes sont majoritaires dans les préformations (61,7 %), dans les formations de base (63,5 %).

Massivement présentes en alphabétisation, les femmes sont majoritaires dans tous les dispositifs de type « pré qualifiants ». Mais en formation qualifiante, elles ne représentent plus que 36,5 % des participants dans le pôle de Bruxelles Formation.

La participation des femmes à la formation demeure un point d'attention dans la mesure où cette sous-représentation se retrouvera aussi dans les formations les plus qualifiantes.

Largement majoritaires dans les dispositifs pré-qualifiants, les femmes sont beaucoup moins présentes en formation professionnalisante, à l'exception des formations qualifiantes dans les OISP. Au sein des pôles de Bruxelles Formation, elles représentent seulement 36,5 % des stagiaires en formation qualifiante, 36,1 % pour les produits isolés. Cette participation est directement liée aux domaines et secteurs de formation, les stéréotypes de genres étant très présents en formation également.

Dans des domaines porteurs d'emploi plus qualifiés comme les technologies de l'information et de la communication (TIC), par exemple, les femmes sont sous représentées (26 % chez les partenaires, 33 % dans les pôles de Bruxelles Formation) mais elles seront majoritairement présentes dans des domaines comme le nettoyage (100 % chez les partenaires, 60 % dans les pôles de Bruxelles Formation) ou dans les métiers administratifs (plus de 80 % de part et d'autre).

Enfin, un autre constat est évidemment celui de la faible mixité dans les filières techniques et de la sur-représentation féminine dans les métiers du tertiaire.

Ainsi, les auditeurs de L'EFP sont majoritairement de sexe masculin, certains pôles étant nettement

moins mixtes que d'autres comme l'esthétique, la construction, la mécanique, etc.

Dans les pôles de Bruxelles Formation aussi, on trouve une majorité d'hommes, et cette surreprésentation est encore plus marquée par pôle (construction, logistique, etc.).

Le ministre détaille ensuite les mesures mises en place pour améliorer rapidement et concrètement la situation.

1) Le Plan Formation 2020

Le Collège de la Commission communautaire française, et le Gouvernement régional bruxellois ont adopté le 6 décembre 2016 le Plan Formation 2020. Les mesures 1 et 11 prévoient des mesures spécifiques.

- Adaptation de l'offre et des dispositifs de formation aux besoins des différents publics. Objectif : définir des stratégies et mobiliser des dispositifs de formation différenciés et adaptés aux différents publics cibles (Mesure 1)

Concrètement, cela signifie que les difficultés rencontrées par les femmes dans leur parcours de formation, notamment leur difficile accès à la formation qualifiante, seront davantage prises en compte dans l'élaboration des programmes de formation.

Simplifier l'accès à la formation des femmes qui ont des enfants à charge, en adaptant les horaires, en proposant des offres de garde etc. : sont autant de pistes qui seront analysées dans le suivi de la mesure 1.

- Garantir des droits d'accès égaux à la formation (Mesure 11)

La formation elle-même contribue à la lutte contre les inégalités sur le marché du travail en permettant des insertions après formations moins marquées par les discriminations. La garantie de droits égaux d'accès à la formation et au sein du parcours de formation pour tous les apprenants est donc d'autant plus une des conditions premières d'effectivité du droit à la qualification tout au long de la vie.

Vu l'importance de cette problématique à Bruxelles et dans un souci de recherche de cohérence, ces propositions seront aussi débattues dans le cadre de l'Objectif 8 de l'Axe 2 de la Stratégie 2025 pour Bruxelles.

2) Le Protocole de l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes élargi à la Formation professionnelle

Le protocole de collaboration entre la Commission communautaire française et l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes va être élargi à la formation professionnelle et va donc être adopté par le Collège à la rentrée de septembre. Il permettra de faire bénéficier les opérateurs publics de formation professionnels du soutien de l'IEFH à la fois en termes d'information, de formation des travailleurs, mais également pour les stagiaires, de traitement de plaintes éventuelles relatif au genre.

3) La campagne mixité des métiers lancée par Bruxelles Formation

Les filières professionnelles véritablement mixtes sont encore rares. Or, la mixité apparaît comme une dimension essentielle à la réalisation de l'égalité professionnelle. Si l'on peut se réjouir de l'équilibre global du nombre d'hommes et de femmes en formation (54 % pour les hommes et 46 % pour les femmes), Bruxelles Formation le constate au quotidien : les femmes ne sont pas légion dans certaines formations et les hommes dans d'autres.

Depuis toujours, et plus particulièrement encore en 2016, Bruxelles Formation a été attentif à cette question, notamment à travers le lancement d'une campagne de communication et des actions de formation visant à lutter concrètement contre les stéréotypes de genre en rendant accessibles à des femmes les formations à des métiers prétendument masculins et vice-versa.

En outre, toutes les dénominations des formations sont désormais genrées.

Bruxelles Formation, en partenariat avec des entreprises rencontrant des difficultés pour recruter des femmes, a mis sur pied des sessions de formation spécifiques, en électricité par exemple.

Enfin, un concours sur le thème de la mixité des métiers a récemment été organisé.

7. Discussion

Mme Viviane Teitelbaum (MR) remercie le ministre pour sa présentation et demande quelles actions sont menées afin de lutter contre les stéréotypes qui sévissent au moment de l'orientation dans le choix d'une formation, notamment en amont.

Concernant les stéréotypes qui existent dans les manuels de formation, Mme Teitelbaum demande si une étude a déjà été menée sur l'identification de ceux-ci et si les formateurs sont spécifiquement formés aux stéréotypes sexistes.

Par rapport aux efforts qui sont fait pour introduire une certaine mixité dans des filières fortement uni-sexes, la députée s'interroge sur les perspectives d'engagement futures dans certains métiers, notamment ceux de la construction ou de la mécanique. Elle demande si une conscientisation des entreprises est menée.

Pour **Mme Fatoumata Sidibé (DéFI)**, pour permettre aux femmes de suivre des formations, des places d'accueil pour les enfants sont également nécessaires. Elle demande au ministre combien de maisons d'accueil d'enfants dépendent d'Actiris et quelles sont les conditions à remplir pour pouvoir y placer son enfant, notamment dans le cas d'un entretien.

Concernant le public en alphabétisation, Mme Sidibé rappelle que celui-ci est composé de 69% de femmes, et demande si les femmes qui suivent des cours de français langue étrangère sont également comprises dans ce nombre.

La députée s'interroge encore sur les liens qui existent entre la formation et l'entreprenariat ainsi que sur les perspectives qui se présentent aux femmes d'origine étrangère hautement qualifiées.

À ce sujet, la députée insiste sur l'importance de favoriser les reconnaissances et les équivalences de diplômes ainsi que sur la nécessité de disposer de données plus précises concernant ce public spécifique.

Pour conclure, Mme Sidibé souhaiterait que des campagnes de communication soient menées afin de sensibiliser les femmes sur les conséquences du choix d'un emploi à temps partiel, notamment en termes d'écart salarial.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo) salue la collaboration menée avec l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que son extension vers Bruxelles Formation.

Le député demande si des outils d'évaluation sont mis en place afin de déterminer si les mesures sont efficaces et si des adaptations sont nécessaires.

Pour M. Doulkeridis, il est essentiel d'inscrire chacune des politiques dans un cadre le plus global possible. Il demande à cet égard ce qui existe pour

concilier au mieux les formations professionnelles aux demandes des futurs employeurs.

Pour conclure, le député demande si le ministre dispose, en termes de formation et de taux d'activation, de données sur la durée de la carrière.

Mme Nadia El Yousfi (PS) rappelle la nécessité de changer les mentalités et questionne le ministre sur les partenariats qui sont élaborés entre les secteurs de la Formation et de l'Enseignement. Est-ce que des contacts sont établis avec la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Très précisément, **M. Éric Bott (DéFI)** demande au ministre quel est le budget consacré aux campagnes de sensibilisation et d'information pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

M. Pierre Kompany (cdH) insiste et rejoint le ministre sur la nécessité de favoriser une égalité d'accès à l'emploi et rappelle que le parcours est plus complexe pour les femmes.

Le député souhaiterait rappeler que le taux d'emploi des femmes d'origine belge est de 74 % alors que le taux d'emploi des femmes d'origine étrangère est beaucoup plus faible.

M. Kompany demande au ministre comment stimuler les vocations de femmes vers des formations plus qualifiées ?

À ce sujet, il rappelle les campagnes de communication d'expériences positives.

M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle précise que de nombreuses questions posées relèvent de compétences autres que la seule Formation professionnelle. Il pense notamment à l'Enseignement, l'Emploi et même l'Économie et l'Entreprise.

Le problème majeur consiste à diminuer, voir éliminer le plafond de verre qui empêche un certain nombre de femmes de dépasser le stade des formations peu qualifiantes.

L'imaginaire selon lequel certains métiers seraient réservés aux hommes et ne sont pas accessibles aux femmes doit être cassé.

L'élévation sociale au travers de la formation qualifiante peut connaître des freins culturels sur lesquels il faut également travailler.

De plus, il a été constaté que les femmes qui suivaient une formation qualifiante, quoique peu nombreuses, performaient trois fois mieux que les

hommes qui suivaient les mêmes formations. Le taux d'emploi en niveau de qualification élevé croît de manière importante grâce aux femmes.

Les formations peu qualifiantes doivent donc retenir toute l'attention des autorités. Le ministre rappelle que l'orientation est soumise à des vecteurs extérieurs aux politiques menées par Bruxelles Formation, comme, notamment des réticences culturelles.

Dans le contrat de gestion de Bruxelles Formation, des dispositifs sont prévus pour orienter au mieux les candidat(e)s et pour briser un certain nombre de stéréotypes.

Concernant la formation des formateurs, un protocole va être signé avec l'Institut de l'égalité hommes-femmes dont une des missions sera d'aider à cet objectif de formation des formateurs. Le ministre précise cependant qu'une attention particulière est déjà portée sur le sujet par Bruxelles Formation. Il rappelle notamment la campagne de sensibilisation sur la mixité des métiers.

Le ministre regrette qu'effectivement, les stéréotypes qui existent au niveau de l'orientation se retrouvent, ensuite, au niveau de l'accès à un emploi. Il est donc nécessaire d'augmenter l'offre sur le marché de l'emploi pour des femmes qui ont des compétences dans des métiers qui restent trop masculins.

Le ministre cite à ce sujet l'expérience menée par une crèche à Auderghem qui a engagé un puériculteur. Même si les débuts ont été frileux, notamment de la part des parents, il s'avère que, désormais, l'expérience s'avère totalement bénéfique pour tous.

À Mme Sidibé, M. Gosuin répond que, dans le cadre du déménagement d'Actiris vers la Tour Astro, la maison d'enfants sera agrandie pour faciliter la recherche d'emploi des femmes qui ont un ou des enfant(s) à charge.

À M. Doulkeridis, il répond qu'une évaluation des contrats de gestion de Bruxelles Formation et d'Actiris est prévue. Il rappelle que ces deux contrats de gestion ont été négociés conjointement et sont communs sur de nombreux aspects.

Des outils d'évaluation n'existent pas encore mais vu le fait qu'il n'existe désormais plus qu'un seul observatoire, une vision globale et longitudinale sera possible au niveau des parcours des personnes qui entrent en formation et en transition.

Le ministre salue également la bonne coopération qui existe avec le secteur de l'enseignement de promotion sociale et rappelle l'excellente participation des femmes aux activités de celui-ci. La Cité des

métiers prochainement active permettra par ailleurs une meilleure information et sensibilisation du public féminin.

Concernant l'entrepreneuriat, le ministre renvoie au travail effectué par le Gouvernement régional et rappelle la publication du premier baromètre de l'entrepreneuriat au féminin en 2015. Le deuxième baromètre devrait être publié en novembre 2017.

Le ministre rappelle également la mise en place d'une cellule particulière « *Women in business* » auprès d'Impulse qui vise à sensibiliser le monde de l'entreprise.

Une campagne de sensibilisation afin de favoriser la participation des femmes aux formations aux professions informatiques a également été menée, notamment auprès de femmes infra-scolarisées.

Le taux d'insertion des femmes ayant suivi la formation « web » était de 90 %, et de 80 % pour la formation « administrateurs systèmes et réseaux ». Une première formation d'électromécaniciennes a été mise en place en 2016, 12 femmes se sont inscrites, 8 ont terminé la formation et 7 sont déjà engagées.

Le ministre rejoint Mme Sidibé quant au constat que de nombreuses femmes subissent le choix d'un temps de travail partiel. Les femmes ne sont effectivement pas égales par rapport aux hommes dans la manière d'appréhender le monde du travail. Est-ce que cette différence est subie ou volontaire, le ministre ne dispose pas de données permettant de tirer une conclusion.

Pour conclure, M. Gosuin précise que les chiffres concernant l'alphabétisation reprennent également les formations en français langue étrangère.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo) remercie le ministre pour ses réponses et constate que celles-ci sont encourageantes. Il revient ensuite sur l'évaluation des politiques publiques et salue la fusion des deux observatoires sur l'emploi et la formation.

Le député aurait par ailleurs aimé que l'évaluation se concentre sur des objectifs identifiés préalablement.

M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle répond que des objectifs chiffrés sont compris dans le Plan Formation 2020 ainsi que des critères d'évaluation.

Des outils pertinents d'évaluation sont désormais intégrés. Les résultats de ces évaluations seront donc transversaux aux compétences de l'Emploi et de la Formation.

Le ministre précise, pour conclure, qu'une évaluation est également prévue dans les contrats de gestion de Bruxelles Formation et d'Actiris

8. Présentation de Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé

Depuis la signature du traité de Rome, en 1957 et du traité d'Amsterdam, en 1997, l'égalité entre les hommes et les femmes constitue un droit fondamental et une des valeurs communes des pays membres de l'Union européenne.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les femmes, cela fait plus de vingt ans déjà que l'importance de procéder à une politique différenciée entre les genres a été soulignée.

Cela ramène à la 4^{ème} Conférence mondiale des Nations unies sur les Femmes à Beijing (Chine) en 1995.

La Belgique garantit l'égalité des femmes et des hommes dans sa constitution comme dans différentes lois.

Fort heureusement, l'égalité entre les femmes et les hommes a enregistré des progrès considérables ces dernières années.

Qu'en est-il au niveau de la Commission communautaire française et plus particulièrement des compétences de la ministre au sein du Gouvernement ?

L'accord de majorité préconise une action transversale en termes de politique d'égalité hommes-femmes, le plan « *gender mainstreaming* » devant être l'élément de référence. Cette approche intégrée de l'égalité doit être transversale, systématique et préventive.

En matière de santé, les objectifs politiques ne font aucune distinction entre les Bruxellois, qu'ils soient hommes ou femmes, raison pour laquelle les législations en vigueur disposent *expressis verbis* que les missions exercées par les secteurs le soit « sans distinction d'âge, de sexe, d'orientation sexuelle, de langue d'opinion philosophique, de religion, ou d'origine sociale ou de toute forme de discrimination ».

Ces dispositions décrétales n'exonèrent pas le Gouvernement à être attentif à la question de l'égalité entre hommes et femmes.

Depuis la Sixième Réforme de l'État, la Commission communautaire française exerce les compétences liées à la promotion de la santé et à la prévention. Dans ce cadre, un décret spécifique a été

adopté le 18 février 2016 et son arrêté d'application le 9 mars 2017.

Découlant de cette législation, le « Plan stratégique de promotion de la santé 2018-2022 » a été approuvé. Un des objectifs transversaux de ce plan quinquennal est la lutte contre les inégalités de santé basées sur le genre.

Par ailleurs, un des quatre appels à réseaux contenus dans le Plan concerne la thématique « Genre, femmes et promotion de la santé », visant l'intégration transversale de la dimension genre dans les programmes et projets de promotion de la santé.

Plus concrètement, la ministre a soutenu les projets suivants :

- Projet « Avec elles » de Médecins du monde (MDM) :

La finalité de ce projet est d'améliorer l'accès aux soins des femmes en situation précaire à Bruxelles.

Assurer aux femmes, et particulièrement aux plus vulnérables d'entre elles, un accès effectif à des services complets de santé sexuelle et reproductive est reconnu internationalement comme une action prioritaire. La santé des femmes est donc une priorité d'action dans une perspective de bien-être et d'émancipation.

- I.CARE

Le projet I.CARE participe à l'amélioration de l'état de santé des détenus, particulièrement via des actions de promotion de la santé au sein de l'établissement pour femmes de Berkendael.

- Femmes et santé

L'objectif de ce projet est de promouvoir la santé des femmes de manière individuelle et collective, de valoriser leurs ressources et compétences, de diffuser de l'information, de mettre en place un environnement favorisant le partage et l'échange de leurs expériences et de leurs savoirs.

Si le public-cible est constitué de femmes de tous milieux sociaux et culturels, une attention particulière est accordée aux femmes issues de milieux précarisés et/ou issues de l'immigration.

L'égalité entre les hommes et les femmes ne doit pas se limiter aux seules actions pour les femmes même si ce sont elles qui, en grande majorité, subissent les inégalités. Une attention particulière est également accordée aux projets qui s'adressent

particulièrement aux hommes. Il s'agit par exemple des projets portés par l'asbl Ex Aequo.

– l'asbl EX Aequo

Ex Aequo développe un projet de promotion à la santé sexuelle des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH). Les actions entreprises concernent tout d'abord l'établissement d'un diagnostic des besoins et des prises de risque du public-cible, ainsi que l'information et la sensibilisation aux problèmes de santé sexuelle et de drogues rencontrés par ce public.

En Services Ambulatoires :

Les services ambulatoires agréés et subventionnés portent de nombreux projets à destination des femmes. Ainsi, des services de santé mentale, des services actifs en matière de toxicomanie, des maisons médicales, des centres de coordination de soins à domicile, des services de soins palliatifs et continués, des centres d'accueil téléphonique, ou encore des réseaux, développent des actions répondant à l'une des priorités de la Conférence de Pékin qui est : « Élargir l'accès des femmes, tout au long de leur vie, à des soins de santé, à l'information et à des services connexes adaptés, abordables et de bonne qualité ».

Indépendamment des services ambulatoires, en matière de violences :

Selon les données de la Banque mondiale, le viol et la violence conjugale représentent pour une femme âgée de 15 à 44 ans un risque plus grand que le cancer, les accidents de la route, la guerre et le paludisme réunis. Selon l'étude de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne réalisée en 2015, une femme meurt tous les 3 jours et un homme tous les 14,5 jours. Une femme sur cinq est victime de violences physiques en Europe.

C'est pour lutter contre ce fléau qu'une convention de collaboration a été conclue, dans le cadre du plan intra-francophone de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, entre la Commission communautaire française (santé et action sociale) et la Région Wallonne, visant à rendre accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 la ligne « Écoute Violences conjugales du Télé-accueil ».

Concrètement, les centres de télé-accueil, disponibles à tout moment (au nombre de 5 en Wallonie et 1 à Bruxelles, agréé comme centre d'appel téléphonique par la Commission communautaire française) reprennent depuis le 8 mars dernier les appels adres-

sés à la ligne d'écoute en dehors des heures d'ouverture de cette dernière.

En Initiatives :

Des nombreuses structures font l'objet d'un subventionnement via des budgets d'initiatives, subventions facultatives éventuellement renouvelables d'année en année.

– SOS viol

L'association offre une aide, un soutien, un espace de parole à toute personne, homme ou femme, concernée par la problématique des abus sexuels au sens large.

Son travail s'articule autour de trois axes principaux : l'aide aux victimes d'agression sexuelles et à leur entourage, la sensibilisation du monde sociale, médical, judiciaire et politique et la formation des professionnels de terrain confrontés à l'accueil de ces victimes.

En Belgique, on estime que 36 % des femmes sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles depuis l'âge de 15 ans alors que la moyenne européenne est de 22 %.

– Les Mutilations génitales féminines et l'exil

Les mutilations génitales féminines (MGF) constituent une violation des droits fondamentaux des filles et des femmes, une manifestation extrême des discriminations et d'inégalités entre les sexes.

La Commission communautaire française soutient le GAMS (Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles féminines), et notamment au travers de son projet de prévention au sein des communautés où l'excision est malheureusement toujours pratiquée de nos jours. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan du Gouvernement bruxellois relatif aux mutilations génitales féminines adopté lors du Gouvernement thématique Santé du 27 avril 2016.

Il s'agit par ailleurs de déconstruire et délégitimer les principales raisons avancées qui tentent de justifier et de « normaliser » la pratique des MGF au sein de certaines communautés, et d'outiller les professionnel(le)s, en particulier de la santé, d'un corpus d'arguments et de contre-arguments culturels qui leur permettra d'attirer l'attention des femmes, des hommes et des familles sur les dangers de la pratique des MGF.

L'ASBL Woman Do est également soutenue via les budgets d'initiatives santé. Elle propose un accompagnement psychothérapeutique à des femmes exilées en séjour précaire et/ou ayant fui des violences. Il peut notamment s'agir de mutilations génitales. Cette association travaille en collaboration avec d'autres acteurs tels que le GAMS ou encore Ulysse, service de santé mentale spécialisé dans l'accompagnement des personnes exilées.

Ulysse est un nouveau projet d'espace-parentalité soutenu en 2017. Cet espace collectif, adapté au public spécifique des personnes migrantes en situation précaire, est destiné aux enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leurs parents. Ces parents sont, dans la plupart des cas, des femmes isolées, ayant dû fuir des conflits et dont les enfants sont souvent issus de grossesses non désirées, voire de violences sexuelles.

– Lieux de rencontres parents-enfants

La politique de soutien aux familles contribue à l'égalité entre les hommes et les femmes, dès lors, pour ce qui concerne les tout petits, la ministre continue à soutenir les lieux de rencontre parents-enfants, qui permettent de favoriser la transition entre la vie à la maison et l'entrée à l'école ou en crèche.

– En matière de prostitution

À Bruxelles, l'Observatoire bruxellois pour la prévention et la sécurité a publié un état des lieux de la prostitution. Il estime à 5.000 le nombre de personnes se prostituant dans la capitale dont un tiers serait des hommes. Quelques 1.000 personnes seraient en vitrine, dans les carrées ou dans la rue alors que 4.000 personnes exerceraient, soit chez elles, soit dans des salons de massage. La Ministre insiste sur le fait que la prostitution visible n'est qu'une petite partie du phénomène et ne représente qu'un cinquième de l'activité de prostitution alors que quatre cinquièmes s'exercent de manière cachée.

Les personnes qui se prostituent sont exposées à des risques sanitaires élevés, à la fois en raison des spécificités de leur activité professionnelle, de conditions de vie dégradées, et d'une vulnérabilité individuelle et sociale. Il s'agit d'un des publics spécifiques visés par des programmes de promotion de la santé et de prévention, axés notamment sur la sensibilisation, l'information, le travail de proximité et la formation des professionnels qui entrent en contact avec eux.

Certaines problématiques liées à cette activité sont très marquées selon le genre.

En effet, les femmes exerçant la prostitution sont exposées à toutes sortes de risques : déséquilibres alimentaires, insomnies, dépendances et assuétudes, vulnérabilité psychique, multiples infections sexuellement transmissibles et problèmes gynécologiques, aggravation de troubles ou de maladies à composante psychosomatique, problèmes rhumatismaux, etc.

Par contre, la prostitution masculine est un phénomène à part. Les prostitués masculins, souvent homosexuels, constituent un groupe hétérogène, mobile et mal connu caractérisé par une prévalence élevée de certaines infections sexuellement transmissibles. Il s'agit d'une prostitution de rue très discrète qui s'effectue surtout dans les parcs, ou alors dans des bars dédiés au milieu festif gay. Confrontée à une double réticence sociale à l'égard de la prostitution en général, ainsi qu'à l'égard des rapports entre hommes, elle dérange très peu. Étant moins visible, elle semble susciter moins d'intérêt. Et pourtant, elle représenterait près d'un tiers de la prostitution publique et privée confondues, soit près de 1.500 personnes à Bruxelles.

Si les ASBL Espace P et Entre-Deux s'adressent plutôt à un public féminin, Alias se concentre sur la prostitution masculine. Ces associations mènent des actions de travail de rue, d'information, d'accompagnement psycho-médicosocial, de réduction des risques, notamment en matière de VIH et IST, ainsi que de consommation de produits psychotropes.

– Aux Alizés

Ce projet, mené par le centre de santé mentale Chapelle-aux-Champs, articule le travail artistique et clinique par le biais du théâtre. Il a pour objectif de permettre aux jeunes filles de développer leur ancrage social et/ou de reprendre pied dans les structures scolaires, professionnelles, administratives, sociales, et éventuellement thérapeutiques, afin de (re)trouver un projet de vie qui soit porteur de sens pour elles et pour leur future construction familiale et sociale. Les relations avec les hommes ainsi que le décrochage scolaire sont deux thématiques particulièrement suivies par l'association.

Le projet propose aux adolescentes accueillies, un lieu convivial et créatif, des outils potentiellement thérapeutiques, tels qu'un cadre à la fois souple et contenant, une écoute professionnelle attentive aussi à l'implicite.

Les actions menées en santé s'inscrivant dans des masses budgétaires importantes il est difficile de faire du *gender budgeting* très précis. Les chiffres

pourraient sans doute être analysés plus finement à l'avenir.

En matière de fonction publique :

L'administration de la Commission communautaire française est majoritairement féminine. Elle compte parmi ses agents 322 hommes et 451 femmes.

Le conseil de direction, quant à lui, compte trois hommes et deux femmes pour les postes actuellement occupés, deux postes devant être renouvelés suite au départ de deux directrices de département.

La ministre détaille la répartition hommes-femmes par niveau :

Niveau 1 :	198 agents	dont	124 femmes	et	74 hommes;
Niveau 2+ :	185 agents	dont	123 femmes	et	62 hommes;
Niveau 2 :	179 agents	dont	94 femmes	et	85 hommes;
Niveau 3 :	211 agents	dont	110 femmes	et	101 hommes.

Pour le surplus, le statut s'applique de manière indifférenciée aux agents quel que soit leur sexe, qu'il s'agisse des échelles barémiques ou des congés spécifiques visant un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle. La ministre pense notamment, par exemple, au congé pour motif impérieux d'ordre familial qui est accessible tant aux papas qu'aux mamans, ou au congé de paternité qui côtoie le congé de maternité dans le statut.

Même si le souhait de Mme Jodogne pourrait être d'engager davantage d'hommes pour un équilibre parfait entre hommes et femmes au sein des services du Collège, une politique de recrutement ne peut en aucun cas contenir un quelconque élément discriminatoire.

Mme Jodogne conclut sa présentation sur une citation de Ban Ki-Moon, ancien Secrétaire Général des Nations Unis qui disait que « l'égalité entre les femmes et les hommes est un avantage pour tous, et nous avons tous à gagner à voir les femmes et les filles réaliser tout leur potentiel ». Cette réalité est au cœur des actions qu'elle met en place.

9. Discussion

Mme Simone Susskind (PS) remercie la ministre de son exposé et lui demande, plus spécifiquement en matière de viol et de violences sexuelles, si elle

dispose de chiffres plus précis pour la Région wallonne, Bruxelles et la Région flamande.

Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé et de la Fonction publique répond que ceux-ci seront communiqués en annexe du rapport. Elle précise que ces chiffres doivent être mis en lien avec les réalités urbaines des régions étudiées.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI) remercie la ministre pour son engagement et ses réalisations concrètes en la matière. Elle demande plus de précisions quant aux actions menées en milieu pénitentiaire et plus précisément au sein de la prison de Berkendael, par l'association I.CARE.

Lors d'une visite de cette prison par plusieurs députés, le manque de formation et d'accompagnement en vue de la sortie de prison avaient été soulevés. La question de la santé est également prioritaire et la députée aimerait savoir ce qui est mis en place à ce sujet.

Mme Sidibé aimerait également savoir si la ministre soutient l'asbl Praxis qui vient en aide aux auteurs de violences conjugales.

Elle demande encore quel soutien est apporté aux associations actives dans le milieu LGBTI et notamment à l'asbl Genres pluriels.

Concernant les mutilations génitales féminines, Mme Sidibé salue le travail effectué par le GAMS ou Intact mais regrette que certaines communautés ne soient pas touchées par leur travail de sensibilisation, elle pense notamment à la communauté ivoirienne. Comment faire pour sensibiliser ces familles ?

Pour conclure, la députée demande ce qui est mis en place pour lutter contre le harcèlement au sein de la fonction publique et contre les discriminations à l'égard des personnes LGBTI.

M. Christos Doukeridis (Ecolo) remercie à son tour la ministre de son exposé détaillé. Il rappelle que l'essentiel de l'action de la Commission communautaire française est de soutenir des associations spécialisées dans le secteur et demande à cet égard de quelle marge de manœuvre et de proactivité disposent les ministres du Gouvernement dans le choix des projets à soutenir. Est-ce que les projets soutenus sont autant structurels que ponctuels ? Est-ce que la ministre peut lancer des appels à projets pour remplir certains objectifs plus précis ?

Le député rappelle également la nécessité d'un travail transversal sur la question du harcèlement. Il rappelle que la ministre a lié la problématique du viol à celles de la prostitution et de la précarité. Le député

demande quelles actions sont menées au niveau des femmes victimes de violences en rue et si une stratégie existe de manière plus globale au sujet du harcèlement.

M. Doulkeridis regrette que le projet de budget genré n'ait pas continué à se développer sous cette législature et demande si la ministre a la possibilité de présenter, chaque année, une lecture genrée des budgets. Il demande par ailleurs que soit communiqué en annexe du rapport les montants octroyés aux différentes initiatives mentionnées par la ministre dans son exposé.

Mme Nadia El Yousfi (PS) rejoint les différentes interventions et questions de ses collègues et se réjouit des chiffres encourageants qui ont été communiqués concernant la répartition hommes-femmes au sein du personnel de la Commission communautaire française.

La députée se joint aux questions posées par Mme Sidibé concernant les actions qui sont menées en prison et rappelle à quel point la formation, le manque d'espace, la santé et la réinsertion posent problème.

Concernant les violences faites aux femmes, Mme El Yousfi rappelle que Praxis a failli disparaître faute de moyens alors que son travail, vis-à-vis des auteurs de violences, est primordial, notamment dans la prise de conscience de ceux-ci. Elle demande où en est la collaboration avec cette asbl.

Revenant sur les chiffres interpellants qui montrent que les femmes belges (36 %) seraient plus victimes de violences que les femmes européennes (22 %), la députée rappelle que de nombreuses femmes n'osent pas porter plainte et que ces chiffres risquent donc d'être, en réalité, encore plus importants.

Pour conclure, Mme El Yousfi insiste sur le travail essentiel qui doit être effectué au niveau des mentalités, notamment au sein des familles en matière de MGF. A ce sujet, elle demande si des initiatives sont soutenues afin de briser ces coutumes et ces mentalités lourdement encrées.

Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé et de la Fonction publique communiquera les chiffres de l'étude de SOS Viol afin qu'ils figurent en annexe du rapport ⁽⁶⁾.

I.CARE est une jeune association qui souhaite pouvoir se développer dans les prisons mais qui a décidé, pour débiter, de s'adresser au public féminin. La ministre les a soutenus dès le départ, notamment parce

que l'association ne limitait pas son action au travail avec les détenu(e)s. Elle souhaitait également toucher les professionnels (médecins, gardiens), au sein de groupes de travail, d'information ou d'échanges de bonnes pratiques.

Leur travail avec les détenu(e)s constituent en des entretiens individuels et collectifs. 2017 est leur première année de travail complète. Des différents entretiens, il ressort que la santé est la priorité majeure des femmes détenues qui ont été suivies. Leur formation et leur réinsertion professionnelle et familiale après leur sortie de prison dépendra essentiellement de leur santé.

L'association rappelle également que, globalement, la durée d'emprisonnement des femmes est beaucoup plus courte que celle des hommes. Un accompagnement efficace et rapide est donc nécessaire.

Pour conclure sur ce sujet, la ministre précise que le projet a été très bien accueilli par les autorités pénitentiaires.

La ministre poursuit en précisant que l'asbl Praxis ne dépend pas de ses compétences mais confirme cependant la collaboration qui existe avec l'asbl « Écoute violences conjugales ».

Mme Jodogne confirme qu'aucune action spécifique à destination des personnes LGBTI n'existe, actuellement, à Bruxelles, en matière de santé. Elle rappelle néanmoins le travail effectué par d'autres associations comme Espace P, Alias ou Entre Deux qui accueillent également les personnes transgenres ou transsexuelles.

Concernant les MGF, la ministre insiste sur la volonté du GAMS de toucher tous les publics qui pourraient être concernés, quelle que soit la nationalité ou l'ethnie. Il semblerait que la population ivoirienne soit moins touchée par les MGF. Mme Jodogne souligne l'importance de la sensibilisation au sein des communautés en vue de démonter les arguments culturels qui conduisent à ces pratiques. Le GAMS travaille d'ailleurs à sensibiliser spécifiquement les hommes.

Au sujet de la politique budgétaire, la ministre précise que 700.000 euros sont consacrés au soutien des projets cités. Une priorité transversale est également accordée à l'égalité entre les hommes et les femmes au sein des décrets ambulatoire et promotion de la santé.

Concernant le *gender budgeting*, la ministre précise qu'il est difficile de présenter un budget genré spécifique compte tenu que la Commission commu-

(6) Annexe 1, p. 48 du présent rapport.

nautaire française travaille quasi exclusivement au travers d'associations.

Répondant à M. Doulkeridis sur l'existence d'une marge de proactivité, Mme Jodogne rappelle l'existence d'appels à projets, pour lesquels une attention particulière est portée à la lutte contre les discriminations faites aux femmes dans le secteur de la santé. Elle rappelle à ce sujet que cette lutte est un des trois objectifs transversaux compris dans le Plan de promotion de la Santé.

Un appel à projets va également être lancé afin de créer un réseau dédié à la mise en avant des politiques genrées au travers de la promotion de la santé. Ce réseau aura pour objectif de regrouper différentes associations actives en la matière.

Mme Jodogne répond encore, concernant le harcèlement au sein de l'administration, que des personnes de confiance ont été désignées, qu'un plan lutte contre les discriminations a été présenté à l'ensemble du personnel après avoir été adopté par le conseil de direction. Un programme de formation a également été mis en place afin de lutter contre les discriminations.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo) remercie la ministre pour ses réponses et rappelle que le *gender budgeting* consiste à faire l'analyse, pour chaque allocation budgétaire, de l'existence d'un impact généré ou non pour ce budget spécifique. L'objectif de cette analyse est de pouvoir constater, ou non, l'équilibre du budget au niveau du genre. Si une allocation est spécifiquement dédiée à un public féminin ou masculin, ça reste possible tout en devant être justifié.

Le député constate, sous la présente législature, un manque d'attention à l'égard de cette analyse et le regrette. Il se demande alors si le Gouvernement considère cette question comme secondaire. Une telle analyse genrée du budget permet en outre d'effectuer une évaluation globale des politiques menées.

Cela requiert cependant un investissement en matière de personnel au sein de l'administration ainsi qu'une concertation entre les ministres du Gouvernement et le ministre du Budget.

Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé et de la Fonction publique précise que ses réponses portaient spécifiquement sur le budget généré de la Fonction publique de la Commission communautaire française. Dans cette compétence propre, un budget généré n'est pas réalisable. La ministre précise que le travail mis en place sous la précédente législature se poursuit. Le budget généré est devenu un réflexe au sein de l'administration et la Commission

communautaire française reste à la pointe dans ce domaine.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo) rappelle que le *gender budgeting* est l'instrument du *gender mainstreaming*. Une politique en faveur de l'égalité hommes-femmes doit être définie et, dans un second temps, elle doit être mesurée et évaluée.

Au sein du budget de la Fonction publique, il est important que le service qui doit soutenir les autres services à faire cette lecture genrée soit fourni en personnel en conséquence. Actuellement, ce n'est pas le cas et ils ont besoin d'aide externe pour remplir leurs missions.

À ce sujet, **Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé et de la Fonction publique** répond que la personne en charge de ce dossier est, pour le moment, absente pour cause de maladie et doit être remplacée.

Pour conclure sur une réflexion plus stratégique sur le long terme, **Mme Simone Susskind (PS)** constate que les hommes doivent également être impliqués dans cette réflexion et elle se demande comment faire.

10. Exposé de M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Cohésion sociale et du Tourisme

M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Cohésion sociale et du Tourisme constate que la question du genre et de l'égalité entre les femmes et les hommes occupe depuis peu l'avant-scène des débats politiques, sociétaux et médiatiques.

Pour ce qui concerne la Région bruxelloise, le ministre va revenir sur les politiques mises en place depuis sa dernière rencontre avec les membres du Comité. Il précise qu'il ne se cantonnera pas aux matières communautaires mais qu'il fera également un tour d'horizon des compétences régionales dont il a la charge.

La ministre régionale en charge de l'Égalité des chances a renforcé le service equal.brussels au sein du Service public régional bruxellois (SPRB), a mis en place un Conseil consultatif bruxellois ainsi qu'une ordonnance « égalité » qui vient compléter les ordonnances existantes. Le ministre mentionne également le « test égalité des chances », le *gender budgeting* et le *gender mainstreaming* qui sont de fins outils d'analyse et de statistiques.

Par ailleurs la défense de l'égalité des genres est sous-tendue tout au long de l'accord de majorité qui porte chaque jour les actions du Gouvernement. M. Vervoort pense en premier lieu aux efforts entrepris pour offrir des logements de qualité pour tous, au déploiement de la vocation économique de Bruxelles, au travail fourni pour l'augmentation de travail des Bruxelloises et des Bruxellois et à l'attention continue qui est portée à la mobilité et aux aménagements urbains afin que la Région bruxelloise soit de plus en plus accessible et sûre à chacun.

Pour ce qui concerne les politiques communautaires, le ministre rappelle les nombreuses subventions qui sont allouées aux associations qui luttent efficacement pour l'égalité des genres que ce soit sur le plan de l'action sociale mais également en matière de santé, de sport ou de culture.

M. Vervoort détaille ensuite les chantiers entrepris en matière d'égalité.

En ce qui concerne le développement territorial, Pyblik a publié un guide des espaces publics bruxellois (7), présenté au Gouvernement le 28 juin dernier et qui reprend les recommandations émises suite aux marches organisées par l'asbl Garance. Il s'agissait par-là de démontrer que l'espace public est genré et qu'il est important de le redistribuer à chacun. Cela passe par la praticabilité des trottoirs, l'éclairage, la lutte contre les dépôts clandestins, les panneaux indicateurs clairs, les aménagements sécurisants, un choix éclairés des espaces récréatifs, etc. C'est à travers ce genre d'outils qu'il est possible de retransformer la ville pour que les femmes se sentent également pleinement maîtresses de leur ville.

En effet, les femmes ne sont pas exclues de l'espace public mais elles ne peuvent pas s'y mouvoir aussi facilement que les hommes.

D'après une étude de l'Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes (IEFH), les femmes disposent moins souvent que les hommes d'une voiture personnelle. Elles constituent par ailleurs :

- 80 % des travailleurs pauvres,
- 70 % des usagers des transports en commun tout en précisant que, dans le métro, le soir, 8 passagers sur 10 sont des hommes,
- 90 % des personnes qui subissent des violences sexuelles dans l'espace public,

- 85 % des chefs de familles monoparentales
- 70 % des personnes qui font les courses, etc.

À titre indicatif, encore, 66 % des hommes n'émettent aucune objection à sortir la nuit contre 39 % de femmes.

Par ailleurs, de manière globale, le Gouvernement a identifié les 10 pôles de développement territorial (8). Ces pôles ont été identifiés afin de construire du logement accessible, adapté et répondant à l'objectif de mixité sociale. De nouveaux espaces publics ainsi que des équipements d'intérêt général vont être développés tout en favorisant l'installation de nouvelles entreprises à Bruxelles et en garantissant une bonne desserte en transports publics.

La qualité de vie, la qualité architecturale et paysagère de ces nouveaux quartiers sont autant d'objectifs poursuivis. Ce sont en effet des vecteurs importants d'intégration et d'identité dans la ville.

Ces nouveaux quartiers permettront, notamment, de répondre aux défis démographique et économique mais surtout de répondre à l'objectif que leur déploiement bénéficie à chacun, aux hommes comme aux femmes.

Pour ce qui concerne la politique de cohésion sociale au niveau de la Commission communautaire française, celle-ci comprend un nombre important de subsides sur base quinquennale, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020.

Le principe de la mixité de genre est un principe structurant des projets qui sont subventionnés. L'entre soi va effectivement à l'encontre du principe même de cohésion sociale.

L'appel à projets lancé en 2015 précisait très clairement que tous les projets soutenus devaient être accessibles à un public mixte, en termes de genre.

Néanmoins, il est évident que le renforcement et la capacitation d'un public potentiellement discriminé, comme peut l'être le public féminin, peut passer par des activités où seules les femmes sont présentes.

(7) Disponible à l'adresse <http://www.publicspace.brussels/wp-content/uploads/2017/03/20170321-guide-espaces-publics-bruxellois.pdf>.

(8) Ces pôles de développement territorial sont les suivants :

1. Les sites de Schaerbeek-Formation et de Tour&Taxis, complémentairement au développement du Canal;
2. Le Plateau du Heyzel et le projet NEO;
3. Le pôle Reyers;
4. Le quartier du Midi;
5. Le site de la Gare de l'Ouest;
6. Le site Josaphat;
7. Le pôle Delta-Souverain;
8. Le site des casernes d'Etterbeek et d'Ixelles;
9. Le site des prisons de Saint-Gilles et de Forest et
10. Le Boulevard Léopold III et le site de l'OTAN.

L'objectif n'est alors pas de créer un entre soi qui entretient la femme dans une position sociale inférieure à l'homme ou dans des clichés de genres ne favorisant pas l'émancipation ni l'égalité. C'est pourquoi, des activités qui se donnent à destination d'un public féminin exclusivement ont été retenues. Il s'agissait notamment de projets liés à l'alphabétisation. L'appel à projets précisait donc que « certaines activités peuvent, à titre exceptionnel, ne s'adresser qu'à des femmes. L'association doit alors motiver son choix. Cette motivation doit arguer d'un trajet vers la mixité. Les activités uniquement réservées aux femmes doivent être un moyen et non une fin en soi. L'objectif est, in fine, de permettre l'inclusion de la mixité dans un climat non conflictuel d'acceptation mutuelle. ».

Si la non-mixité était un choix délibéré avec pour objectif l'émancipation et le renforcement des droits de la femme, les projets étaient repris.

L'appel à projets précisait encore que « l'opérateur est responsable du contenu transmis lors des actions menées. Il ne peut être toléré de véhiculer des stéréotypes genrés. ».

Cet appel à projets et les conventions signées sont la base du travail d'accompagnement, de suivi et de contrôle effectués par les services du ministre au niveau des opérateurs de cohésion sociale.

Par ailleurs, le Gouvernement francophone bruxellois a adopté en première lecture un avant-projet de décret relatif à la cohésion sociale qui est actuellement soumis à la discussion avec le secteur.

En ce qui concerne la mixité de genre, le principe repris dans le texte tel que rédigé actuellement est le même. Le ministre reste ouvert au soutien de projets non-mixte pour femmes dont l'objectif est de favoriser l'*empowerment*, l'émancipation et l'inclusion de ces dernières.

Le centre régional d'appui à la cohésion sociale vient de sortir un rapport thématique sur la question de la mixité de genres dans les actions d'alphabétisation. Le ministre encourage les députés à la lecture de celui-ci parce qu'il ouvre des perspectives sur la prise en charge des enjeux féministes dans une logique inter sectionnelle.

En effet, le rapport rappelle que les inégalités que subissent les femmes sont souvent cumulées à d'autres inégalités qu'elles subissent dues à des discriminations basées sur leurs origines, leur choix religieux ou philosophiques. C'est au niveau du secteur de la cohésion sociale qu'il est possible d'appréhender ce phénomène complexe.

Le ministre aborde ensuite la politique d'accueil des primo-arrivants. Il rappelle que les bureaux d'accueil pour primo-arrivants (BAPA) sont à présent opérationnels et fonctionnent à plein régime.

Ils accueillent un public mixte et varié sans discrimination aucune et gratuitement. Le parcours d'accueil, via les cours de citoyenneté, notamment, aborde les questions de l'égalité des genres, des droits de la femme, des droits des LGBT, des luttes contre les discriminations liées à l'orientation ou l'absence d'orientation sexuelle ou affective, des luttes contre les violences faites aux femmes ou aux LGBT.

Ces cours peuvent se donner dans une langue plus facilement comprise par le primo-arrivant fin que les principes soient bien entendus. Avec l'obligation du suivi de parcours voté par l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune récemment, l'accessibilité du parcours peut être renforcée aux personnes les plus vulnérables, dont les femmes qui pourraient être exclues d'un parcours facultatif.

Le ministre est conscient que, souvent, les questions liées aux gardes d'enfants sont un frein à l'accès aux dispositifs et aux parcours d'accueil vu le caractère parfois intensif des formations offertes. L'objectif du Gouvernement n'est pas de développer une offre spécialisée pour ce public mais d'intensifier ses efforts pour que l'accueil des enfants soit un droit et pour que les structures d'accueil d'enfants soient accessibles de manière flexible et démocratique.

Pour atteindre cet objectif, ce sont pas moins de 2.700 places d'accueil et de 320 postes ACS qui sont créés pour la période 2015-2019, ce qui équivaut à un montant de 18 millions d'euros investis en infrastructure et 4 millions d'euros consacrés aux ACS rien que pour 2015.

L'objectif est un taux de couverture d'un enfant sur deux dans 10 ans. Cet effort est deux fois plus important que ce qui se fait dans les deux autres régions.

Concernant les pouvoirs locaux, le ministre informe que l'ordonnance du 4 septembre 2008 est en train d'être réformée afin de combler le vide juridique relatif à l'égalité hommes-femmes au sein des pouvoirs locaux.

De même, la mise en place d'un Plan diversité est poursuivie au sein de toutes les communes. En effet, le service diversité d'Actiris a rencontré plusieurs opérateurs actifs au niveau de la diversité dans les communes afin d'acquiescer une meilleure compréhension de la façon dont la dynamique peut être relancée.

En collaboration avec l'ERAP et le SPRB, le service diversité d'Actiris a organisé une matinée d'infor-

mation sur les bonnes pratiques des Plan diversité en cours.

Toujours dans le même objectif, la rédaction d'un manuel a été lancée pour la mise en œuvre d'un Plan diversité au sein des pouvoirs locaux bruxellois.

En ce qui concerne la production cinématographique, sur les 26 projets soutenus par *Screen Brussels* Forum, 2 sont réalisés et 9 sont produits par des femmes.

Le ministre évoque également le programme *Boostcamp*, fruit d'une synergie entre la Région bruxelloise et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce projet vise à aider les femmes à mener des carrières dans le secteur audiovisuel.

Les quatre entités de *Screen Brussels* se sont associées via une convention commune à soutenir financièrement le projet *Boostcamp* dont le but est d'accélérer le développement des projets de longs métrages d'initiatives féminine.

La Région soutient également le projet Forum Jump qui traite de tous les aspects de la vie professionnelle des femmes en vue d'éliminer les inégalités sur le marché du travail. Cet événement vise à renforcer la mixité en entreprises et à développer la carrière des femmes. Cinq conférences et ateliers sont organisés et animés par des intervenants et des experts internationaux sur les dernières tendances en matière d'égalité des genres.

Le ministre clôture son exposé en abordant les compétences de la formation et de l'emploi.

Grâce aux leviers que sont les sommets sociaux et la stratégie 2025, il est prévu de :

- mettre en œuvre un plan d'action afin de favoriser l'accès à la formation et la mise à l'emploi des femmes,
- d'encourager la mixité des fonctions professionnelles, tant dans l'enseignement que dans la formation et l'emploi en entreprise,
- de régionaliser les titres-services avec, pour objectif, de fournir un emploi durable et de qualité,
- de proposer des pistes d'actions pour améliorer la situation des parents seuls,
- de procéder à un état des lieux des bonnes pratiques en matière d'aménagement des conditions de travail permettant de concilier la vie professionnelle et la vie privée afin de proposer des pistes

d'actions concrètes pour les entreprises et les salariés,

- d'assurer le développement d'une offre d'accueil diversifiée pour les enfants en quantité suffisante à travers l'offre subventionnée mais aussi à travers l'investissement des secteurs professionnels et enfin
- de promouvoir les filières d'enseignement et les métiers scientifiques et techniques auprès du public féminin.

En outre, le Gouvernement a validé un plan de lutte contre les discriminations à l'embauche. Ce plan comprend dix mesures complémentaires aux mesures anti-discrimination et mesures positives existantes.

La mesure principale de ce plan concerne l'adoption d'un outil de contrôle et de sanction à l'égard des employeurs bruxellois, plus précisément l'avant-projet d'ordonnance a été adoptée par le Gouvernement bruxellois afin d'octroyer de nouveaux outils de contrôle à l'Inspection régionale à l'égard des employeurs suspectés de pratiques illégales en matière de non-respect de la législation en matière de discrimination.

Ces nouveaux outils sont le test de discriminations qui peuvent être de deux types : test de situation et l'appel mystère.

Les idées et les actions concrètes ne manquent donc pas. Parmi les nombreux défis qui attendent la Région bruxelloise, figure également celui de l'égalité femmes-hommes.

11. Discussion

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI) remercie le ministre pour son exposé et demande s'il est possible d'obtenir le guide édité par l'asbl Garance concernant l'aménagement des espaces publics ⁽⁹⁾.

Au sujet des appels à projets qui sont lancés afin de favoriser la mixité de genre, la députée demande que les projets retenus soient évalués sur la participation des femmes.

La députée demande également quelle est la participation des femmes au sein des Bureaux d'accueil pour primo-arrivants (BAPA). Dispose-t-on de chiffres précis ?

(9) Disponible à l'adresse <http://www.publicspace.brussels/wp-content/uploads/2017/03/20170321-guide-espaces-publics-bruxellois.pdf>.

Mme Sidibé salue l'initiative du *Boostcamp* qui est soutenue financièrement par le ministre.

Pour conclure, la députée regrette qu'il n'y ait eu que deux femmes sur une quinzaine d'intervenants lors de l'événement *Screen Brussels*.

M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Cohésion sociale et du Tourisme répond que les chiffres seront transmis en annexe du présent ⁽¹⁰⁾.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) précise que la ministre Céline Fremault a répondu à la question de la participation des femmes au sein des BAPA lors d'une commission récente et que la proportion de celles-ci équivalait à peu de choses près à celle des hommes.

Mme Simone Susskind (PS) profite de l'occasion pour parler d'un projet qu'elle a créé et qui est soutenu notamment par la Fédération Wallonie-Bruxelles et le ministère belge des Affaires étrangères et qui vise à former des femmes candidates aux prochaines élections locales tunisiennes qui se tiendront au mois de mai prochain.

Elle informe qu'en Tunisie, une parité verticale et une parité horizontale ont été instaurées. La partie verticale consiste à alterner, au sein d'une même liste des candidats hommes et des candidates femmes. La parité horizontale consiste, quant à elle, à ce que, chaque parti qui se présente, doit avoir le même nombre de femmes que d'hommes têtes de liste.

Ce projet soutient et forme 60 candidates qui font preuve d'une réelle implication citoyenne. Des échanges seront, par après, créés avec des élues bruxelloises.

Pour **M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Cohésion sociale et du Tourisme**, la politique d'aménagement du territoire et de la ville doit prendre en compte des problématiques plus spécifiques, notamment celles liées au genre.

Il rappelle les marches exploratoires qui avaient été développées par plusieurs femmes mandataires et qui mettaient en avant le fait que cette compétence n'est jamais neutre. La vision que les hommes portent sur leur ville est forcément différente de celle des femmes et il faut en tenir compte.

M. Christos Doukeridis (Ecolo) se réjouit d'entendre cette déclaration du ministre et rappelle la demande qu'il avait faite, en tant que président du comi-

té d'avis régional, d'effectuer une analyse genrée du Plan régional de développement durable (PRDD), notamment en auditionnant M. Vervoort. Cette demande n'avait malheureusement pas abouti.

Il rejoint le ministre quant à la lecture transversale des compétences et la nécessité d'établir des ponts entre celles-ci.

Le député rappelle que la manière dont la ville sera développée aura un impact, notamment sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes. Une analyse genrée doit donc être effectuée en amont de toute décision. Vouloir réparer cette absence d'analyse genrée *a posteriori* sera, dans la majorité des cas, impossible.

Concernant les compétences du ministre qui relèvent de la Commission communautaire française, le député salue les éléments exposés par le ministre et constate un investissement plutôt généralisé afin d'améliorer l'égalité des genres dans les différentes politiques.

Il rappelle les doubles ou les triples discriminations qui sont vécues par les femmes en fonction de leur identité.

M. Doukeridis soutient également le ministre quand il déclare que le dispositif doit veiller à assurer une égalité tout en favorisant, parfois, des dispositifs qui sont spécifiquement dédiés à un des genres parce qu'il subit des discriminations particulières.

Concernant la notion d'objectif à atteindre et la question de savoir comment les résultats peuvent être changés, le député insiste sur la nécessité de mettre en place des instruments de mesure et d'évaluation. Il cite en exemple le *gender budgetting* qui est un des instruments du *gender mainstreaming*. Il demande à cet égard si d'autres instruments existent ?

M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Cohésion sociale et du Tourisme rejoint les propos de M. Doukeridis et suggère de voir avec l'Institut bruxellois de statistiques et d'analyses (IBSA) si de tels outils existent ou peuvent être développés.

M. Pierre Kompany (cdH) remercie le ministre pour les propositions constructives qu'il a faites dans son exposé. Il soutient les remarques qui ont été faites concernant l'aménagement des espaces publics et se demande ce qui doit encore être fait afin que les mentalités changent à ce sujet.

Il cite en exemple la ville de Hambourg au sein de laquelle les femmes occupent fortement l'espace public, que ce soit en se déplaçant à vélo ou en cou-

(10) Pour 2017, VIA a reçu 1.377 personnes : 614 femmes (44,6 %) et 763 hommes (54,4 %) et BAPA-BXL a reçu 913 personnes : 451 Femmes (49,3 %), 460 hommes (50,4 %) et 2 « autres » (0,3 %)

rant dans les parcs et se demande comment la ville a atteint ces objectifs.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) remercie à son tour le ministre pour son exposé ainsi que pour la transversalité de celui-ci.

Concernant le caractère genré de l'aménagement du territoire, la députée se réjouit que tout le monde paraisse d'accord sur ce constat et questionne le ministre quant à la mise en place d'un budget genré au niveau de cette compétence.

Mme Teitelbaum rappelle à quel point l'aménagement du territoire permet de modifier certains comportements et cite la ville de Vienne en exemple. Cette ville a mis en œuvre, depuis 1995, une vision genrée de l'espace public et ce nouvel aménagement a permis un réel changement des mentalités et des attitudes.

Concernant les places d'accueil en crèches, la députée encourage le ministre à poursuivre les efforts qui sont faits en la matière et elle salue la création de 2.700 nouvelles places. Elle rappelle que la possibilité de placer les enfants dans les structures d'accueil permet, aux mères, une meilleure conciliation entre leur vie professionnelle et leur vie privée et combat l'invisibilité et la sous-représentation des femmes, notamment dans le milieu professionnel.

Elle regrette que, actuellement, la Région peine à respecter les critères de Barcelone qui préconisent que 3 enfants sur 10 bénéficient d'une place d'accueil en crèche. Des efforts sont donc encore à faire.

Concernant les BAPA, Mme Teitelbaum répète que la ministre Fremault lui a récemment répondu que la proportion des hommes et des femmes accueillis au

sein de ces structures étaient sensiblement équivalente.

La députée rappelle cependant que les femmes ont plus besoin de ce parcours d'intégration que les hommes, afin de lutter contre leur exclusion ou de leur permettre un accès aux soins de santé, notamment. Elle appelle donc à un renforcement de la communication à destination des femmes.

Au sujet du tourisme, Mme Teitelbaum souhaite savoir si une communication spécifique est développée par rapport au caractère « Bruxelles, ville d'accueil », notamment au sujet des endroits ou des événements spécifiquement dédiés aux femmes.

M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Cohésion sociale et du Tourisme répond que le « tourisme affinitaire » est effectivement développé à Bruxelles par Visitbrussels et suivant lequel une offre spécifique est développée à destination d'un public précis.

Pour conclure, **Mme Viviane Teitelbaum (MR)** insiste sur le fait qu'il faut être d'une prudence extrême lorsque des politiques mixtes et non mixtes sont développées.

12. Approbation du rapport

Le comité accorde sa confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse,

Fatoumata SIDIBE

Le Président,

Bea DIALLO

13. Annexes

Annexe 1 Chiffres de l'étude SOS viol

Amnesty international a demandé à l'institut de sondage Dedicated de réaliser une enquête sur les violences sexuelles. Il ressort de cette enquête que :

- 56 % des belges connaissent dans leur entourage au moins une personne est ou a été victime de violences sexuelles;
- 46 % des personnes interrogées (homme et femmes) sont ou ont été victimes de violences sexuelles graves au cours de leur vie;
- 40 % n'a jamais entrepris de démarches;
- 16 % a porté plainte à la police;
- 24,9 % des femmes se sont fait et/ou se font imposer des relations sexuelles forcées par leur partenaire/conjoint;
- 24,4 % des femmes exposées à ces violences sexuelles « banalisent » ces violences et trouvent ça « compréhensible » ou « acceptables »;
- 7 % des femmes ont été victimes des relations sexuelles imposées par leur supérieur hiérarchique sur le lieu de travail;
- une femme sur quatre se fait et/ou s'est fait encore harceler physiquement dans des lieux publics;
- deux femmes sur six victimes de violences sexuelles graves n'ont jamais entrepris la moindre démarche, même celle de s'en confier à une connaissance.

Annexe 2
Montant octroyé aux différentes initiatives

Associations	Montant
Avec Elles	54.520
I.Care	72.000
Femmes et Santé	10.000
Ex Aequo	69.000
SOS Viol	15.000
GAMS	50.000
Women Do	10.000
Ulysse (espace parental)	17.000
Lieux de rencontre parents-enfants (8 asbl)	117.300
Espace P	102.475
Entre 2	28.000
Alias	145.000
Chapelle aux champs (Aux Alizés)	20.000
Total 2017 (promotion de la santé et initiatives)	710.295

